



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

103^e séance plénière

Mardi 18 juin 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 12 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement

M. Prelog (Croatie) (*parle en anglais*) : Je saisis avant tout cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement car, selon la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,

« le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ». (*A/RES/55/2, par. 5*)

En fait, les technologies de l'information et des communications sont assurément essentielles face à ce défi, comme cela a été souligné par la déclaration ministérielle du Conseil économique et social, où il est indiqué que :

« Nous constatons qu'il y a un large consensus sur l'idée que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont cruciales pour la création de l'économie mondiale à forte intensité de connaissances qui est en train

de prendre corps et peuvent contribuer de manière importante à stimuler la croissance, à promouvoir un développement durable, à éliminer la misère dans les pays en développement et dans les pays dont l'économie est en transition et à faciliter l'intégration efficace de ces pays au sein de l'économie mondiale. » (*A/55/3/Rev.1, chap. III, par. 17, p. 22*)

Comblent le fossé numérique est aussi l'un des objectifs du plan de campagne du Secrétaire général en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Ainsi, prenant la parole au nom du Gouvernement croate, je tiens à assurer l'Assemblée que nous considérons les TIC comme la technologie générique la plus répandue des temps modernes. Je rendrai donc compte de la situation actuelle du secteur des TIC et de la société de l'information en Croatie. Je suis d'avis que les problèmes croates sont analogues à ceux rencontrés dans d'autres pays, en particulier en transition, et que l'expérience acquise par des pays divers devrait être partagée dans l'intérêt mutuel. C'est aussi pourquoi je salue la tenue de cette réunion.

Je donnerai à présent un aperçu de la situation actuelle du secteur des TIC et de la société de l'information dans mon pays. La Croatie est un pays de l'Europe centrale, méditerranéenne et du sud-est qui a environ 4,5 millions d'habitants. Son produit intérieur brut s'élève à 22 milliards de dollars, soit un peu moins de 5 000 par habitant. Le total de la valeur marchande des TIC représente 7 % du produit intérieur brut. Le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



parc d'ordinateurs individuels est de 600 000, soit environ 13 unités pour 100 habitants.

Le milieu des télécommunications se caractérise par 1,8 million de lignes fixes et 1,4 million de lignes mobiles, c'est-à-dire respectivement 40 lignes fixes et 31 lignes mobiles pour 100 habitants. On estime à 325 000 le nombre des liaisons d'accès à l'Internet. Le nombre total d'utilisateurs de l'Internet s'élève à plus de 500 000 – selon certains, 600 000 – soit un taux de pénétration de l'Internet dans la population d'au moins 12 %, et peut-être même 13 ou 14 %. Tenant compte tant de l'achat grand public que du commerce interentreprises à usage final, la valeur du commerce électronique est de 1 million de dollars par an.

Le domaine de la technologie de l'information dans l'économie croate est entièrement privatisé. Plusieurs grandes entreprises et un certain nombre de petites et moyennes entreprises existent et exercent leurs activités avec un certain succès. Le marché des télécommunications est partiellement libéralisé, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'un opérateur de lignes fixes et deux opérateurs de lignes mobiles. Le niveau technologique de l'infrastructure des télécommunications et le niveau d'expérience professionnelle sont satisfaisants et je dirais qu'ils sont meilleurs que dans d'autres pays en transition.

Nous avons plusieurs fournisseurs de services Internet, mais ils sont tous subordonnés au même opérateur de lignes fixes de télécommunication. La meilleure diffusion et le service le plus performant sont assurés au sein de la communauté universitaire où l'utilisation de l'Internet est établie depuis 10 ans.

Les systèmes d'information gouvernementale et publique sont essentiellement des circuits fermés de faible opérabilité et sans interface unifiée. Les pages Web des institutions gouvernementales et publiques sont courantes mais le commerce électronique et l'administration en ligne en sont encore à la phase initiale.

J'en viens aux efforts déployés par le Gouvernement croate depuis deux ans pour améliorer la situation.

Au début de l'année, le Gouvernement a adopté sa stratégie des TIC, dite « Faire entrer la Croatie dans le XXI^e siècle ». Le Parlement croate a approuvé la stratégie qui est pleinement compatible avec le Plan d'action e-Europe de l'Union européenne. Bien

entendu, cette stratégie tient compte de notre situation régionale. Elle fait 17 recommandations au Gouvernement, dont sont tour à tour dégagées des activités assorties d'acteurs et d'échéances connus.

En 2000, le Gouvernement croate a créé le Bureau du développement de l'infrastructure Internet. Sous le contrôle direct du Vice-Premier Ministre, ce modeste bureau coordonne les activités des TIC assurées par divers ministères et institutions privées. Il s'est jusqu'ici occupé surtout de l'infrastructure de l'information des organes gouvernementaux. Il prendra à l'avenir un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre de la stratégie des TIC a récemment adoptée.

À la fin de 2001, le Ministère des sciences et des technologies a présenté des idées de projets pour la mise en place d'un réseau privé raccordant tous les organes gouvernementaux, dont le Parlement et le Cabinet du Président. Le réseau envisagé permettrait d'accélérer le fonctionnement interne des structures gouvernementales et offrirait au public un portail Web commun sur les activités du Gouvernement. Le réseau est en chantier. Une partie, déjà opérationnelle, permet d'organiser des sessions électroniques du Gouvernement où tous les documents sont disponibles sous forme électronique et où les ministres utilisent leurs moniteurs au lieu de la documentation classique.

Au début de l'année, le Parlement croate a adopté la loi sur la signature électronique qui est pleinement conforme aux directives de l'Union européenne. Elle permettra la circulation de documents électroniques parmi les organes gouvernementaux et les institutions publiques et stimulera le commerce électronique dans son ensemble. D'autres lois de l'Union européenne dans le domaine des TIC sont à l'état de projets, notamment une loi sur la protection des données et une nouvelle version de la loi sur les télécommunications.

Afin de stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise des universitaires, le Ministère des sciences et des technologies a récemment lancé un programme de développement technologique dénommé HITRA. Avec un budget annuel d'environ 10 millions de dollars, le ministère finance des projets de développement prometteurs et des plans de production novateurs.

Quelques points importants pourraient être soulignés à propos du Réseau académique et de recherche croate, récemment devenu partie intégrante du projet européen du Groupe d'experts sur l'accès aux

nouvelles technologies (GEANT). On trouve un noeud des appels-données du GEANT à Zagreb qui permettra de lier au GEANT les réseaux universitaires des pays voisins.

Les institutions universitaires croates sont maintenant en liaison avec leurs confrères européens grâce à une vitesse de transmission de 622 mégabits par seconde, qui leur permet diverses formes de collaboration scientifique au niveau international, notamment les études par correspondance et la téléconférence. L'an dernier, toutes les écoles primaires et secondaires de Croatie ont été connectées à l'Internet par RNIS, suite à une collaboration entre le Ministère de l'éducation et les Télécoms croates.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Académie croate des sciences et des arts, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a lancé un programme appliqué de TIC pour la formation théorique et pratique des enseignants, dont l'objectif est de préparer plus de 45 000 enseignants du primaire et du secondaire à utiliser les TIC en classe. Ce programme met aussi en place une plate-forme scientifique, professionnelle et méthodologique pour l'introduction des TIC à tous les niveaux et dans toutes les phases du processus éducatif en République de Croatie.

Je voudrais terminer ma déclaration en mentionnant les points suivants.

En ce qui concerne le développement des TIC, la Croatie a certains avantages par rapport à d'autres pays dont l'économie est en transition. Par exemple, elle dispose d'un réseau de télécommunications développé et technologiquement avancé.

Depuis deux ans, après une période de stagnation, la Croatie s'est activée à rattraper les pays voisins. Sur la base de nos avantages propres, nous avons réussi à atteindre les paramètres moyens de l'Europe centrale en matière de développement des TIC. Notre espoir est que notre pays pourra jouer un rôle moteur, au moins dans la région du Sud-Est de l'Europe.

Au cours de la prochaine période, nous comptons faire de grands progrès dans l'utilisation des TIC dans l'administration, l'éducation et la santé, dans la liaison à très haut débit du réseau universitaire, ainsi que dans la libéralisation du marché des télécommunications.

L'expérience récente a montré que, au moins dans notre pays, le secteur privé et les forces du marché

n'étaient pas encore assez forts pour promouvoir toutes les nouvelles technologies. La participation du Gouvernement et du secteur public reste donc nécessaire et bien reçue. En réalité, la coopération entre les secteurs public et privé est encouragée par le Gouvernement, et il faut espérer qu'elle donnera les meilleurs résultats possibles.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, l'humanité se trouve à un carrefour sans précédent. Au cours de la décennie passée, le développement des technologies de l'information et de la communication a ouvert de nombreuses possibilités de croissance économique et de progrès social. Aujourd'hui, la richesse et la pauvreté des peuples et des nations dépendent de leur aptitude à utiliser et à exploiter les nouvelles technologies. Grâce à la révolution numérique, la connaissance et l'information sont aujourd'hui les principales sources de richesse et de développement. Dans le monde actuel mondialisé, la réussite dépend de notre capacité à nous adapter aux circonstances et aux possibilités que nous offrent les nouvelles technologies.

Néanmoins, l'introduction de ces technologies a conduit à une croissance inégale. Elle a accéléré la croissance économique des pays développés, tandis que la plupart des pays en développement sont restés en arrière. Parallèlement, à l'intérieur de chacun de nos pays, les secteurs les plus riches de la société profitent des technologies de pointe, tandis que les secteurs les plus pauvres se trouvent dans l'incapacité d'y accéder. La rapidité et l'élan mêmes des nouvelles technologies accélèrent leurs effets sociaux et économiques. Leur tendance dominante creuse le fossé numérique. C'est pourquoi nous sommes heureux que l'Assemblée générale se consacre aujourd'hui à l'analyse des moyens de combler ce fossé, et d'utiliser les technologies nouvelles pour renforcer le développement économique et social de tous nos peuples.

La révolution numérique offre de nouvelles chances de croissance aux pays en développement. Les nouvelles technologies nous permettent de concourir sur le marché mondial, d'augmenter notre productivité, d'améliorer les économies d'échelle, et d'augmenter notre compétitivité.

De plus, si nous exploitons habilement ces possibilités, nous pourrions combler le fossé numérique dans nos pays, édifiant ainsi des sociétés plus justes.

Mais ce n'est pas facile. S'ils veulent tirer le plus grand profit possible de la révolution numérique, les pays en développement doivent réagir vivement et avec détermination au défi qu'ils affrontent. Il faut une direction politique ferme pour élaborer et appliquer une stratégie cohérente de développement basée sur les TIC. Elle doit être efficace, c'est-à-dire utiliser les nouvelles technologies, compatibles avec les meilleures normes techniques disponibles. Elle doit être équitable, c'est-à-dire démocratiser l'accès aux dernières connaissances et promouvoir le développement du capital humain. Enfin, cette stratégie doit se transformer en une politique d'État : soutenue, ferme et dynamique, qui marque, dans tous ses aspects, le développement futur de nos pays.

Il est indispensable que les pays en développement garantissent l'accès de toute la population aux nouvelles technologies, et à l'énorme richesse d'informations disponibles. Il faut construire l'infrastructure nécessaire pour utiliser les technologies et les connaissances nouvelles. Il faut adopter des réglementations et des normes qui favorisent l'investissement dans les nouvelles technologies, dans le développement créatif de technologies de pointe, et dans la coordination des efforts des entités publiques et privées.

Il faut absolument investir de façon intense et systématique dans nos ressources humaines, allouant toutes les ressources possibles à l'éducation. Nous devons renforcer les connaissances et la capacité créatrice de nos populations, qui sont notre principale richesse et les meilleurs outils pour notre insertion dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui.

Mon pays, le Costa Rica, met déjà en oeuvre une stratégie de ce type. Nous sommes résolus à garantir l'accès à l'Internet de tous les Costa-Riciens, notamment aux campagnards. Nous avons élaboré un projet de création d'un réseau Internet de pointe, grâce auquel nous aspirons à devenir un des premiers pays totalement interconnectés. Nous avons l'intention de moderniser le système national de télécommunications, en intégrant tous les services : voix, données et vidéo.

Nous investissons dans une infrastructure de haute capacité, avec des connections à haut débit, qui seront compatibles avec les plates-formes existantes et capables de s'adapter aux technologies futures. Nous connectons le pays au moyen de câbles transocéaniques de forte capacité, tant dans l'Atlantique que dans le

Pacifique, tout en étendant notre réseau national de fibre optique. Notre objectif à court terme est d'arriver à une interconnexion par ligne DSL de 2,5 % des habitants. Parallèlement, nous avons mis en place un réseau national d'études avancées dénommé Internet 2 et consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Mon pays favorise et accueille l'investissement de haute technologie. Grâce à notre stabilité politique et économique, à l'éducation poussée de notre population et à la présence de nombreux experts techniciens, nous avons réussi à attirer d'importantes sociétés étrangères. Parallèlement, nous favorisons la création et la production locales de haute technologie, qui donne déjà des fruits. En réalité, les produits de haute technologie constituent le principal produit d'exportation et le secteur le plus actif de notre économie.

Le Costa Rica cherche à faire bénéficier toute sa population des avantages des nouvelles technologies. Dans le domaine de la santé, nous faisons des incursions dans le diagnostic à distance, l'échange d'images médicales à haute résolution, la formation à distance et les projets de coopération avec des centres médicaux de pointe. Nous faisons la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage à distance, ainsi que de l'utilisation des bibliothèques électroniques. Nous avons fourni l'accès universel au courrier électronique, et nous avons assigné à chaque Costa-Ricien une adresse électronique. Les institutions publiques ont placé tous les renseignements pertinents sur le Web, améliorant ainsi la qualité des services publics.

La seule façon de combler le fossé numérique est d'adopter avec enthousiasme les technologies de pointe. Nous ne pouvons pas être laissés pour compte; nous ne pouvons pas laisser passer les occasions qu'elles nous offrent. Nous devons éduquer notre population afin qu'elle puisse utiliser avec sagesse les possibilités de croissance et de progrès qu'elles nous apportent. Nous devons investir dans l'infrastructure indispensable pour nous intégrer à la nouvelle société numérique. Cela exige incontestablement une ferme volonté politique. La décision nous appartient.

M. Htoo (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante réunion sur les

technologies de l'information et des communications au service du développement. Il est non seulement opportun mais également approprié que l'Assemblée mène le jeu pour combler le fossé numérique. Outre que ce nouveau fossé a marginaliser les populations des pays en développement, elles ont été frustrées par leur exclusion des avantages qu'offrent la société de l'information et l'économie fondée sur le savoir. Ma délégation est convaincue que cette réunion nous aidera à régler le problème du fossé numérique et à faire naître la volonté politique nécessaire pour bien s'attaquer à cette question.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite à cette réunion par le représentant du Venezuela, pays qui préside actuellement le Groupe des 77 et la Chine.

Aujourd'hui, l'information et le savoir sont des termes clefs pour favoriser le développement économique et réduire la pauvreté partout dans le monde. Toutefois, l'information et le savoir ne sont pas diffusés équitablement ni automatiquement. Les progrès des ordinateurs, de l'Internet et des technologies de communication font qu'il est possible aux gens, de partout au monde, d'interagir – le monde devient ainsi un village planétaire. Toutefois, plus de 4 milliards de personnes dans le monde sont toujours privées des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Les populations des zones urbaines sont en mesure d'acquérir des informations et des connaissances auxquelles ne peuvent même pas rêver les milliards de personnes des zones rurales et isolées des pays en développement. On s'inquiète de plus en plus du fait que le fossé numérique s'est creusé davantage plutôt que de se rétrécir.

Notre grand problème est de savoir comment mettre l'information et le savoir à la disposition des communautés défavorisées. À cet égard, ma délégation a été encouragée par les diverses initiatives lancées par la communauté internationale pour combler le fossé numérique, comme le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies, le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, les activités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique concernant les TIC, etc.

Toutefois, à notre avis, ces initiatives seules ne suffiront pas pour régler le problème. Nous partageons l'idée que des mesures concertées au plan national,

régional et international sont nécessaires pour traiter des questions ayant trait au manque d'infrastructure, de connectivité, de contenu local, de renforcement des capacités et d'investissement pour promouvoir les TIC. Dans ce contexte, à l'instar de nombreuses autres délégations, nous nous félicitons de l'initiative de l'Union internationale des télécommunications de tenir le Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003 à Genève et en décembre 2005 à Tunis. Ma délégation voudrait saluer en particulier le travail du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC pour promouvoir les TIC au service du développement, élaborer des modalités pour renforcer la capacité en TIC des pays en développement, aider les États Membres à créer des stratégies et des politiques de TIC et établir des partenariats stratégiques entre le système des Nations Unies, l'industrie privée et d'autres acteurs internationaux pertinents.

Des initiatives nationales appropriées sont également nécessaires pour compléter les efforts régionaux et internationaux. À Myanmar, la mise au point et l'emploi des technologies de l'information et des communications en sont toujours à leur début. Reconnaissant que les TIC pourraient dépasser le processus de développement économique, le Gouvernement offre des conseils, des encouragements ainsi que l'appui et l'assistance nécessaires pour leur mise au point à Myanmar. Il a créé la Confédération informatique de Myanmar, qui a préparé un plan global pour Myanmar, ainsi que le Conseil pour le développement de l'informatique à Myanmar, afin de promouvoir les TIC et d'accroître l'utilisation des technologies.

Au niveau régional, Myanmar, en tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), participe au Cadre électronique de l'ANASE, adopté en novembre 2000 par les dirigeants des pays de l'ANASE lors du quatrième sommet officieux. Conformément à ce cadre, le Gouvernement a créé le Groupe d'étude national sur l'électronique, qui comprend six comités de travail. Sous la direction de ce Groupe, des efforts sont déployés pour mettre au point le commerce électronique, le cybergouvernement et l'éducation en ligne, pour préparer des cyberlois et pour améliorer l'infrastructure des TIC au Myanmar.

En 2001, une initiative du secteur privé, le Parc des TIC au Myanmar, a été lancée avec la collaboration de 30 sociétés privées locales. Doté d'une infrastructure adéquate pour les TIC, il est conçu pour

concourir sur le marché international des technologies de l'information. Une société, Bagan Cybertech IDC and Teleport, a également été créée en 2000 pour fournir des services modernes de communication à des entreprises de technologie de l'information locales et étrangères, ainsi que des liens satellites pour créer un intranet qui desservirait tout le pays.

Le Ministère de l'éducation du Myanmar, avec la contribution du secteur privé et des collectivités locales, a aussi encouragé les écoles à installer en classe des systèmes multimédias, qui sont des outils efficaces d'étude et d'enseignement. Près de 500 écoles dans le pays ont maintenant des classes équipées de systèmes multimédias, y compris des laboratoires informatiques. En 2001, l'étude à distance pour l'enseignement supérieur au Myanmar a été renforcée par les possibilités d'étude en ligne à l'aide de systèmes de diffusion de données électroniques par le biais de télécommunications par satellite. Sans quitter leurs maisons ou leurs villes, plus de 300 000 étudiants inscrits à des cours offerts par l'Université de l'éducation à distance peuvent maintenant, dans le cadre de leurs études supérieures, interagir avec des professeurs dans des centres d'étude à distance dans le pays.

Le potentiel de développement économique des nouvelles technologies de l'information et des communications est énorme. Mais il n'a toujours pas été pleinement capté pour bénéficier à la grande majorité des populations du monde. Les TIC se sont avérées utiles pour développer les capacités humaines, créer et partager le savoir, promouvoir les soins de santé, lutter contre les maladies infectieuses et favoriser les entreprises et l'esprit d'entreprise pour le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le monde. La communauté internationale doit veiller à ce que ce potentiel soit pleinement utilisé au bénéfice de la communauté mondiale toute entière, afin que nous puissions édifier un monde meilleur pour l'avenir.

M. Robbes (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voulons nous exprimer aujourd'hui – en nous associant à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et la Chine – pour présenter le point de vue de notre pays sur cette question capitale.

Ces derniers temps, nous avons entendu de nombreuses opinions concernant les technologies de l'information et des télécommunications au service du

développement. Il existe certes un fossé numérique considérable entre les pays développés et les pays en développement et il existe également des disparités d'accès aux techniques numériques au sein de ces pays. Toutefois, il est vrai aussi que les technologies de l'information et des télécommunications peuvent permettre des avancées quantitatives et qualitatives conduisant à des progrès très rapides de nature à combler ce fossé.

Nous avons de même été témoins de changements profonds dans la politique et les règlements en matière de télécommunications et nous avons vu comment les progrès technologiques continus ont transformé l'économie et les conditions de vie. Citons notamment les initiatives prises pour accroître la transparence de l'administration publique par le biais de la modernisation technologique et pour rationaliser les formalités bureaucratiques par des services en ligne ouverts au public. Cela a préoccupé les pays en développement qui pensaient être passés à côté de la révolution industrielle mais espéraient être à même d'entrer de plein pied dans l'ère des connaissances et de l'information.

L'expérience de mon pays l'illustrent bien. En effet, la régie des télécommunications a été privatisée et la législation nationale pertinente radicalement réformée il y a quelque temps. Notre marché présente ainsi de grandes possibilités car il est libéralisé et régi par une loi de télécommunications simple et pratique qui permet aux entreprises de fournir le service qui leur convient le mieux sous réserve qu'elles soient enregistrées auprès du service des télécommunications.

Certaines grandes entreprises transnationales ont déjà largement investi dans le pays même si la situation financière mondiale de ce secteur a porté un coup à ces investissements. Néanmoins, la réforme importante que nous avons entreprise a déjà donné lieu à la croissance explosive des services de télécommunications comme le prouve l'utilisation généralisée des téléphones portables, la multiplication des utilisateurs d'Internet, l'utilisation accrue de l'informatique dans des activités de production, notamment les services et la propagation des nouvelles techniques dans les centres urbains et dans certains cas, dans les zones rurales.

Deux faits liés à la réduction du fossé numérique présentent un intérêt particulier pour l'ONU. Premièrement, il s'agit d'un domaine qui se prête particulièrement bien à la coopération internationale.

Deuxièmement, une large coopération entre la politique publique et la société civile sera nécessaire comme stratégie pour réduire le fossé numérique.

Il convient en outre d'analyser sous un angle plus large la question des technologies de l'information et des télécommunications au service du développement. Ces techniques offrent, d'une part, des possibilités importantes pour accélérer le développement mais d'autre part, l'absence de développement ne permet pas de les exploiter au maximum. Par exemple, une société comme la mienne souffre toujours d'un taux d'alphabétisation trop bas et la majorité des jeunes ne finissent pas leurs études primaires. De nombreuses populations n'ont pas accès aux services de base et il y a une grande diversité de langues régionales.

Il arrive même que des élèves connaissent mieux que leurs professeurs les technologies de l'information et des télécommunications. Le problème ne réside donc pas simplement dans la difficulté d'obtenir les compétences nécessaires pour utiliser l'Internet mais plus largement dans la difficulté de savoir comment utiliser cette source d'informations.

Le faible pouvoir d'achat des habitants des pays en développement représente une autre difficulté. Victimes de la fracture économique, ils doivent vivre au jour le jour et les technologies de l'information et des communications ne constituent pas une priorité dans leur vie quotidienne. Ils n'ont pas les moyens d'acheter un ordinateur et même s'ils parvenaient à surmonter tous ces obstacles, ils se rendraient compte que l'information disponible ne l'est guère dans les langues qu'ils connaissent.

Il y a, malgré tout cela, des faits positifs. Avec une assistance technique minimale, les coopératives des hauts plateaux du Guatemala, dont les membres n'ont généralement pas ou guère d'éducation formelle, utilisent les technologies de l'information pour faciliter la commercialisation de leurs produits.

Autrefois, l'éducation était un moyen important d'aboutir au développement mais elle est désormais l'élément fondamental permettant de réduire le fossé numérique et d'utiliser les technologies de l'information. Il est difficile de réfléchir à la manière de réduire ce fossé sans envisager des manières de développer les compétences. Même si, dans de nombreux cas, les gouvernements ont décidé que le secteur privé devait fournir les services de télécommunications à l'éducation, c'est un domaine où

les gouvernements ne peuvent pas renoncer à leur primauté. Ils doivent faire jouer toutes leurs infrastructures pour parvenir à des solutions globales afin d'exploiter au maximum les technologies de l'information et des communications.

On ne peut nier que, dans l'histoire de l'humanité, le progrès a créé des besoins dont nous étions auparavant inconscients. Personne n'aurait imaginé il y a quelques années qu'il faudrait constamment avoir un téléphone sur soi. Cela vaut aussi pour l'automobile et la télévision. Mais il ne faut pas oublier que le progrès et le développement de la société de l'information doivent être mis au service des personnes et que les informations ne doivent pas servir à les régenter ni à envahir leur vie privée.

Nous sommes conscients du défi que l'avenir lancera à tous les pays. Nous savons qu'il faudra surmonter de nombreux obstacles, ce qui ne sera pas aisé. Les risques sont nombreux. Mais nous savons aussi que c'est une occasion d'aboutir à un développement durable qui nous aidera à éliminer la pauvreté. Nous avons à notre disposition un instrument qui, bien utilisé, nous permettra d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nos décisions et surtout nos actions nous conduiront au succès ou à l'échec dans notre cheminement vers la société de l'information.

Pour finir, nous nous félicitons de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'ONU. Nous pensons que les efforts en cours doivent se poursuivre pour aboutir au Sommet mondial sur la société de l'information. Nous invitons l'Assemblée générale à garder cette question à l'ordre du jour afin de faire progresser la coopération internationale et le développement.

M. Stuart (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur, pour le triomphe récent de votre pays à la coupe du monde de football. Cela montre comment les télécommunications mondialisées peuvent réduire le fossé numérique. Je voudrais aujourd'hui décrire des mesures pratiques prises en ce sens par l'Australie.

Le monde a changé pour toujours suite à la révolution de l'information et continuera de changer de plus en plus vite. Il est clair que cette révolution renferme des possibilités considérables de développement. La baisse des coûts de production, de distribution et de transaction permet comme jamais aux entreprises de toutes tailles d'améliorer leur efficacité,

d'être plus concurrentielles et de commercer au niveau international. Avec les nouvelles formes de technologies des communications, aucune partie du monde ne sera hors d'atteinte de la mondialisation. La notion d'un marché purement national se périmé.

Toutefois, il est clair aussi que les avantages de ces nouvelles technologies risquent d'échapper largement à beaucoup de pays en développement. À la multiplication des possibilités de commercer mondialement répond également la nécessité d'être mondialement compétitif et les entreprises de tous les pays sont de plus en plus obligées de mondialiser leurs communications, et leurs capacités de vente et d'achat.

Les pays en développement ont un fort potentiel compétitif sur le nouveau marché mondial mais risquent de rester en marge s'ils ne prennent pas ou ne peuvent pas prendre au plus vite le train des technologies de l'information et des communications. Il faut élargir les capacités pour permettre à ces pays de tirer parti de tous ces débouchés.

L'Internet crée de nouvelles possibilités d'établir des liens entre les peuples et entre les mondes développés et en développement. Mais afin de combler le fossé numérique, il faut faire fond sur les nouvelles technologies et les adapter aux besoins des pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté. Tout ce qui précède fait largement écho à ce que nous avons entendu au cours de ce débat ces jours-ci, notamment dans les déclarations du Groupe des 77 et de bien d'autres encore.

Ce sur quoi je voudrais m'étendre, c'est, comme je l'ai dit, ce que l'Australie essaie de faire concrètement pour contribuer à régler ce problème. L'Australie et la Banque mondiale ont récemment lancé un grand programme international ambitieux, dit Plan Colombo Virtuel. Cette initiative conjointe s'attaque aux causes de la pauvreté par l'utilisation des technologies de l'information et des communications. L'idée est d'améliorer l'enseignement de base et l'accès aux connaissances dans les pays en développement par l'éducation à distance et l'appui à l'élaboration de la politique par l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Le plan fournit également un nouveau forum d'échange de connaissances et de compétences entre les organismes d'enseignement, les instituts de recherche et les entreprises technologiques et nos partenaires des pays en développement.

L'accès à une information pertinente sur le développement, les possibilités de formation offertes aux enseignants et à leur hiérarchie et de perfectionnement offertes à ceux qui formulent et mettent en oeuvre les politiques publiques, tout cela est limité dans nombre de pays en développement. Si l'on a beaucoup progressé en matière d'accès à l'éducation comme dans les résultats obtenus, les pressions sur le système éducatif des pays en développement restent élevées, particulièrement au niveau élémentaire. Accroître le taux de scolarisation est nécessaire mais insuffisant. La qualité de l'enseignement est également cruciale. En règle générale, les pays pauvres sont notablement limités quant aux qualifications des enseignants, aux ressources mises à leur disposition et à l'adaptation du matériel pédagogique qu'ils peuvent utiliser.

Au niveau post-secondaire, il existe également une forte demande d'accès, notamment pour la formation internationale, et les services de formation internationaux ou nationaux peuvent être notablement facilités et leur coût diminué sensiblement par l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Il est également urgent, par conséquent, de soutenir une amélioration de l'enseignement tertiaire. Il existe une demande importante de cours spécialisés sur mesure de courte durée au niveau des institutions du secteur public comme du secteur privé, dans de nombreux domaines dont : le droit, le fonctionnement des services publics, l'audit, la gestion, les finances et les relations humaines. Dans tous ces domaines, qu'ils soient généraux ou spécialisés, subsistent d'importants obstacles au développement faute de capacités. C'est ce à quoi essaie de remédier le Plan Colombo Virtuel.

L'enseignement et la formation à distance par le biais des TIC est un élément essentiel de ce plan. Dans certains cas, des cours peuvent être proposés par des centres d'enseignement à distance, par exemple – par le biais de visioconférences, d'un ordinateur ou de l'Internet – et dans d'autres, ils sont proposés aux étudiants résidant dans des zones pauvres où les équipements de communications sont limités ou absents. L'objectif du plan est de trouver des méthodes d'acheminement adaptées aux exigences des différents pays et projets. Le programme actuel de coopération pour le développement du Gouvernement australien étant déjà axé sur la réduction de la pauvreté, il est naturel que nous essayions maintenant de trouver des

méthodes nouvelles et innovantes pour lui permettre d'atteindre le public ciblé au-delà des contraintes traditionnelles.

Concrètement, depuis son lancement en 2001, le Plan Colombo Virtuel a permis d'améliorer l'enseignement élémentaire dans des pays en développement – notamment la région des îles du Pacifique, Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée – par la formation continue des instituteurs grâce à l'enseignement à distance et par l'amélioration des capacités du Gouvernement dans ce domaine. Il a permis de créer en Chine le centre d'un réseau d'enseignement mondial à distance et d'évaluer les possibilités de mise en place d'autres centres du même genre dans d'autres pays en développement.

Le plan comporte un programme de 200 bourses virtuelles pour l'exercice 2002-2003 dans toute une série de pays. Il a permis à l'Australie de rejoindre les membres fondateurs de la Fondation du portail du développement, qui devrait, pensons-nous, devenir un moyen primordial d'échange électronique d'informations sur les questions de développement. Nous envisageons la mise en place d'un portail australien de développement pour rendre plus accessibles nos connaissances du développement. Le plan a également mis au point et soumis des projets d'amélioration des capacités de l'Université virtuelle africaine pour lui permettre de proposer des cours de qualité correspondant aux besoins de développement de l'Afrique.

Le plan se servira de l'Internet pour proposer des cours dans de nombreux pays en développement. Il devrait être d'une grande utilité aux enfants et aux collectivités de ces pays. Nous avons engagé 200 millions de dollars à l'appui de ce plan sur les cinq prochaines années et la Banque mondiale s'est également engagée à y contribuer substantiellement. Nous espérons que cet exemple de partenariat entre donateurs incitera d'autres pays à apporter leur contribution financière.

J'aimerais faire quelques observations au sujet du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à Genève en décembre 2003 et se terminera à Tunis en décembre 2005. Pour le Gouvernement australien, le Sommet devrait être une importante occasion d'examiner les thèmes du commerce électronique transfrontières, l'application des règles de propriété intellectuelle, la normalisation de la sécurité

électronique et la libre circulation de l'information. Les nouvelles technologies qui ont créé la nouvelle société de l'information ont eu des répercussions non seulement sur la façon de faire des affaires mais également sur celle dont nous communiquons avec des personnes de langues et de cultures différentes. Mais la croissance de l'Internet pose la question de l'équilibre entre un flux d'information entièrement libéralisé et les restrictions imposées dans l'intérêt d'objectifs de société. Cette nouvelle société comporte des risques, tels qu'une éventuelle taxe sur les infrastructures de l'information ou les contenus de sites préjudiciables aux enfants, par exemple.

En nous familiarisant avec la société de l'information, nous devons examiner au niveau mondial comment en optimiser les avantages – notamment par l'élimination des obstacles au commerce et l'encouragement de régimes de droits d'auteur équilibrés qui encouragent la créativité, l'investissement et l'innovation – tout en réduisant les inconvénients. Le Sommet mondial promet à notre avis d'être une étape constructive vers la compréhension en la matière.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Les technologies de l'information et des communications progressent aujourd'hui à une vitesse inimaginable. Leurs rapides progrès ont permis des réalisations gigantesques dans les domaines économique, social et autres, et des évolutions considérables en l'espace d'une vie. Cependant, ces technologies peuvent aggraver la marginalisation des pays en développement et par là le fossé numérique que nous ne pouvons pas méconnaître.

Ma délégation espère que cette réunion consacrée aux technologies de l'information et des communications – l'une des questions les plus importantes à l'attention de la communauté internationale – contribuera grandement au processus préparatoire du prochain Sommet mondial de la société de l'information. À cette occasion, ma délégation se félicite également de la résolution 56/183 et de l'adoption des résolutions et décisions portant sur le Sommet mondial de la société de l'information qui se tiendra en 2003 et en 2005, par l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Conseil économique et social et d'autres institutions et organes pertinents des Nations Unies. De même, ma délégation se félicite

de ce que l'UIT dirige les préparatifs du Sommet mondial.

Ma délégation est d'avis que les TIC ne devraient pas marginaliser encore plus les pays mais devrait profiter à tous et contribuer sensiblement aux buts et objectifs du développement international qui sont notamment énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Sommet mondial de la société de l'information devrait non seulement évaluer les tendances du développement des pays et échanger les expériences dans le domaine de l'information et des communications, mais s'efforcer aussi de faire pleinement participer tous les pays, en particulier en développement, au domaine des TIC et de les aider à réaliser des progrès socioéconomiques importants en tirant le maximum des TIC.

Pour que les TIC soient un outil véritable de développement, il faut sensibiliser l'opinion à la société de l'information et favoriser un climat propice à l'application intégrale des TIC fondée sur une infrastructure saine. Aujourd'hui, davantage d'attention est accordée dans l'ensemble aux TIC non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement. Mais ceux-ci ont été contrariés dans leurs efforts visant à renforcer leurs capacités et à faire une large place aux TIC dans les domaines social et économique par des problèmes qui tiennent à l'insuffisance des ressources, des technologies et du matériel nécessaire.

Il faut donc renforcer le rôle de l'UIT, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organes pertinents du système des Nations Unies en donnant la priorité à l'amélioration des capacités des pays en développement en matière de TIC.

À cette fin, les organes pertinents des Nations Unies devront constamment améliorer la structure de coopération des TIC à mesure des progrès des TIC dans le monde et dans le respect des réalités actuelles. Il faudrait encourager et renforcer davantage les ressources financières comme le fonds d'affectation spéciale pour les TIC du PNUD en accordant la priorité aux pays en développement dans l'allocation des fonds. Il faudrait assurer une coopération équitable, notamment la diffusion intégrale des TIC et le transfert de matériel de TIC. Bien qu'il y ait un nombre important d'institutions et d'organes liés aux TIC au sein du système des Nations Unies, ils ne paraissent

pas être suffisamment adaptés aux réalités actuelles des technologies de l'information, et le transfert des TIC de pointe aux pays en développement continue de se heurter à des obstacles divers. Si ces obstacles ne sont pas éliminés, les TIC risquent d'être monopolisés par certains pays et ne pourront être un outil véritable de développement pour tous. La formation en ressources humaines au niveau des experts et le renforcement des échanges et de la coopération sur le plan international sont également importants dans le domaine des TIC au service du développement. Une attention particulière doit être accordée à la formation des experts des TIC dans les pays en développement ainsi qu'à l'organisation de séminaires, d'ateliers et de programmes de formation aux niveaux tant régional qu'international.

Sous la conduite éclairée du grand dirigeant Kim Jong Il qui avait prédit que le XXI^e siècle serait l'ère de l'industrie de l'information, de très gros efforts ont été déployés pour promouvoir les TIC en République populaire démocratique de Corée. Son gouvernement considère le développement des TIC comme l'un de ses domaines les plus importants et s'efforce, sur la base d'un plan de développement des TIC bien conçu, d'accroître les investissements dans les TIC et de les adapter pleinement à tous les domaines de l'économie nationale.

Le Gouvernement a pris des mesures pour agrandir et moderniser l'infrastructure de l'information et des communications dans toutes les régions du pays à mesure de la rapide évolution des TIC, pour compléter et renforcer les centres de recherche sur les TIC et les facultés des divers établissements scolaires et académiques, pour améliorer l'éducation des étudiants doués dans les techniques liées à l'informatique et pour former un nombre suffisant d'experts qui soit à la mesure du développement des TIC, attirant ainsi l'attention de l'ensemble de la nation.

Pour bien pénétrer les tendances internationales des TIC et renforcer les échanges avec d'autres pays en la matière, mon gouvernement a organisé divers séminaires et expositions scientifiques sur les TIC et accueillera une exposition et un forum internationaux sur les TIC contemporaines à Pyongyang les 28 et 29 juin 2002.

Ma délégation espère que la session préparatoire qui se tiendra à Genève en juillet constituera un bon

début pour les préparatifs du Sommet mondial de la société de l'information et que des résultats globaux satisfaisants seront obtenus au cours du processus préparatoire du Sommet. Ma délégation participera pleinement au processus préparatoire et s'efforcera de faire que le Sommet mondial de la société de l'information imprime un élan réel au développement du XXIe siècle.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter pour l'initiative sage et opportune qui est donnée à l'Assemblée d'engager une réflexion collective sur les questions liées aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Je suis honoré d'y prendre part aujourd'hui.

Suite aux débats thématiques du Conseil économique et social sur les TIC de 2000 puis à sa création du Groupe d'étude sur les TIC, la présente réunion contribuera largement à rapprocher des TIC les milliards de personnes qui restent hors de sa portée vertueuse. Ma délégation est encouragée par l'enthousiasme qu'a suscité la résolution 56/183 tant au sein du système des Nations Unies qu'au-delà. Il est crucial que l'ONU assume un rôle actif dans la mise au point de voies et moyens globaux pour veiller à ce que la révolution numérique aide également à combler le fossé numérique.

Hier, l'Assemblée a entendu la voix unie des pays en développement. Le Népal souscrit pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77.

Le potentiel des TIC pour créer des richesses et des emplois, promouvoir la santé et l'éducation et éliminer la pauvreté en font l'un des instruments les plus utiles pour réaliser les objectifs de développement du millénaire. La question est maintenant de savoir comment diriger et canaliser le pouvoir sans précédent des TIC pour faciliter le développement économique et le progrès social de l'humanité.

Mais par la révolution des TIC, la vague de la mondialisation a déjà touché tous les aspects de la vie moderne. Pourtant, des millions de personnes n'ont jamais entendu une tonalité. Il est clair que l'incidence des TIC est, pour le moins, mitigée. D'une part, les innovations de pointe ont considérablement enrichi le fonds de connaissances et les moyens profitables à tous. De l'autre, elles ont élargi davantage le fossé numérique déjà sinistre entre les riches et les pauvres,

les villes et les villages, les hommes et les femmes et surtout entre les nations. Un échange de vues franc et des engagements s'imposent d'urgence pour renforcer notre détermination à remédier au fossé numérique d'une façon plus fructueuse. Un débat sur les aspects structurels d'un plan mondial des TIC pourrait également s'avérer nécessaire pour porter remède aux causes profondes des difficultés rencontrés dans le système actuel.

Les avantages des TIC dépendent de leur accessibilité qui lèse nettement les pays pauvres. La plupart de ces pays sont si pauvres qu'ils ne peuvent, à eux seuls, assurer un accès généralisé aux TIC. Et même quand ils le peuvent – comme certains s'y sont essayés – leur incapacité à suivre le rythme effréné des innovations technologiques fait qu'elles deviennent rapidement dépassées, ce qui les pénalise gravement. Ce faisant, ces pays se voient montrer les avantages que recèlent les avancées des TIC et, une fois leur intérêt aiguisé, ils sont terrassés par l'aspect commercial. La question du choix des technologies ajoute encore à leur dilemme.

De façon générale, un système mondial de technologies de l'information et de la communication équitable peut être le seul moyen d'élaborer une solution durable à ces dilemmes. Un tel système favoriserait aussi la croissance des investissements dans l'infrastructure économique et sociale des pays en développement afin qu'ils puissent faire face aux nécessités de leur société de l'information naissante. À cette fin, nous devons nous préparer à nous départir radicalement de la façon dont les connaissances et les ressources dans le domaine des TIC sont gérées et distribuées à travers la planète aujourd'hui.

À plus bref délai, toutefois, nous devons trouver des moyens de nous pencher sur les préoccupations des pays pauvres afin de les aider à participer au courant mondial. Nous devons répondre au besoin pressant d'efforts concertés en vue d'exploiter les profits des avancées des technologies de l'information et de la communication au service du développement par le biais de stratégies à court, moyen et long terme. C'est là que de véritables partenariats, une coopération Sud-Sud et des synergies régionales et mondiales en vue d'élaborer une stratégie cohérente sont le plus nécessaires.

À cet égard, le Népal se félicite de la proposition de convoquer le Sommet mondial sur la société de

l'information en deux phases, en 2003 et en 2005. Le Conseil économique et social, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies, qui se sont révélées être des forces prometteuses dans la recherche de résultats efficaces pour réduire la fracture numérique, et pour promouvoir les TIC pour tous, ont un rôle encore plus vaste à jouer. Nous les appelons ainsi que tous les autres acteurs qui ont été en mesure de contribuer positivement à ce processus à se faire entendre et à aider à créer un élan en faveur des TIC au service du développement de tous.

Nous pensons que le Sommet mondial sur la société de l'information sera déterminant pour examiner toute la gamme des questions qui concernent les TIC afin de garantir, sans attendre, un accès aux nouvelles technologies pour tous dans le domaine de la coopération mondiale et régionale. Nous pensons aussi que les besoins des pays en développement en matière d'accès aux nouvelles technologies, et les obstacles qui les empêchent de garantir cet accès, recevront une attention suffisante lors du Sommet. Comme toujours, nous espérons qu'un soutien sera offert aux pays les moins développés, afin qu'ils puissent se préparer au Sommet.

Je m'empresse d'ajouter que le secteur privé a constitué la force motrice de la progression étonnante des TIC. Dans la mesure où son appui actif et sa participation active seront déterminants pour assurer le succès à la fois du progrès des TIC et du Sommet lui-même, la participation du secteur privé et des institutions universitaires et de recherche des pays en développement au Sommet mondial sur la société de l'information sera essentielle.

Malgré le vif enthousiasme du Népal pour promouvoir la connaissance scientifique pour le développement et pour accélérer le rythme de son progrès social et économique, mon pays n'a entamé que récemment son voyage sur la voie du secteur des TIC. Le premier service de courrier électronique a été introduit en 1994, suivi par la création d'un Ministère des sciences et des technologies distinct en 1996. L'introduction de trois fournisseurs privés de services Internet la même année a ouvert une nouvelle perspective au secteur et a constitué un jalon pour l'intégration, bien que limitée, du Népal dans la société mondiale de la connaissance.

Plus récemment, mon pays a porté son attention sur l'accélération du processus, en particulier dans le domaine des TIC. Un cadre institutionnel et politique a été mis en place pour faire progresser ce secteur. L'entrée en vigueur de la loi sur les télécommunications de 1997, et grâce à elle la création de l'Autorité des télécommunications, ont donné un élan à l'essor des TIC au Népal. Bien qu'une société de télécommunications soit en charge de la fourniture des services liés aux TIC dans ce domaine, l'Autorité des télécommunication assure la supervision générale et la coordination des politiques au niveau national.

Le Gouvernement a aussi introduit la technologie de transmission des données à partir d'un terminal à très petite ouverture d'antenne (V-SAT), puis de services locaux de téléphone mobile/sans fil dans le secteur privé. L'engagement croissant du secteur privé a conduit à une amélioration du service, à une réduction du prix de l'accès à Internet et à l'augmentation du nombre d'adresses électroniques et d'utilisateurs de l'Internet au Népal. Deux ans après l'ouverture du marché aux fournisseurs d'accès aux services Internet dans le pays, le nombre d'adresses de courrier électronique dépasse les 5 000, et celui des comptes Internet dépasse les 10 000. Réalisant les opportunités considérables qu'offrent les TIC, le Gouvernement népalais de Sa Majesté a élaboré en 2000 une politique sur les technologies de l'information, qui offre des chances de développement électronique des stratégies, du commerce, de la gouvernance, de l'éducation et d'autres possibilités.

Au niveau national, le Gouvernement prend des mesures pour promouvoir, faciliter et réguler le développement des technologies de l'information. Des incitations ont été offertes à l'investissement étranger et national. Le Gouvernement a aussi l'intention de créer une autoroute de l'information pour se tenir au courant des progrès rapides accomplis dans le domaine des technologies de l'information. De plus, nous avons lancé le projet de création d'un parc des technologies de l'information.

Plus récemment, le Gouvernement a créé un Conseil national de développement des technologies de l'information, dirigé par le Premier Ministre, et un Comité de développement des technologies de l'information a commencé à travailler sous la direction du Ministre des sciences et des technologies, pour appliquer rapidement la politique du Gouvernement. La création d'un fonds de capitaux à risque et la

promulgation d'une loi sur les technologies de l'information et de la communication sont aussi en cours. Néanmoins, la présence actuelle de 11 fournisseurs d'accès, qui offrent un accès à plus de 40 000 utilisateurs, est loin d'être satisfaisante, au vu des besoins et du potentiel existants dans le pays. Il faut ajouter que le secteur privé a besoin de mettre en place des partenariats internationaux pour établir et renforcer la confiance dans sa capacité à développer au niveau local une infrastructure en matière de technologies de l'information et de la communication.

Les pays en développement essaient de suivre les progrès réalisés au niveau mondial dans le domaine des TIC, bien qu'ils doivent faire plus d'efforts et acquérir plus de ressources et plus de capacités pour suivre les changements très rapides qui interviennent dans le monde des technologies de l'information. Le Groupe d'experts de haut niveau en matière de technologies de l'information et de la communication de l'ONU et le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies ont été en mesure d'identifier les problèmes fondamentaux que pose l'existence du fossé numérique, et ils ont proposé des solutions. Un soutien global à une politique dans le domaine des technologies de l'information visant à améliorer la connectabilité, à renforcer les capacités individuelles et à promouvoir et développer le commerce électronique et un réseau électronique constituent les éléments fondamentaux de l'utilisation des TIC au service du développement.

Un plan global comprenant la formation d'une population active économiquement et la création parallèle d'un système éducatif électronique dans les écoles et les collèges doit être mise en oeuvre. Ma délégation espère sincèrement que cette séance ainsi que le Sommet à venir se pencheront de manière globale sur ces questions déterminantes afin de donner des résultats concrets et cohérents pour ce qui est de l'accessibilité, de l'amélioration des capacités humaines et d'une meilleure utilisation des TIC au service du développement des secteurs les plus démunis de nos pays et sociétés.

Pour terminer, je voudrais souligner que les pays en développement ont le potentiel nécessaire pour contribuer à la promotion des TIC et pour appliquer les TIC à leur développement. Le Népal considère qu'une démarche internationale sérieuse, ainsi qu'un appui externe authentique et durable auront un effet catalyseur pour apporter une amélioration aux pays en

développement, à la fois pour le développement des TIC et pour leur emploi dans le développement. Nous pensons que, si nous considérons cet événement comme un point de départ du processus visant à empêcher que ne se creuse ce gouffre, à combler ce fossé et à permettre aux pays comme le mien de prendre un bon départ, nous pourrions rapidement révolutionner le rythme du développement, grâce au sang neuf des TIC.

M. Bennouna (Maroc) : Monsieur le Président, la délégation marocaine voudrait tout d'abord vous remercier d'avoir initié ce processus de concertation sur les technologies de l'information et de la communication. Vous aviez programmé cela dans votre programme initial au début de cette présidence, et je dois dire que ce débat d'hier et d'aujourd'hui tombe à point nommé, à un moment où la communauté internationale, les Nations Unies et le secteur privé ont enfin pris conscience de l'importance de ces technologies de l'information et de la communication comme principal vecteur du développement, et le Président du Sénégal, M. Aboulaye Wade, nous l'a rappelé encore hier.

La population marocaine, comme certains peut-être ne le savent pas, s'est montrée très ouverte et friande de ce qu'on appelle les TIC. Et c'est pour cela que le Gouvernement marocain, pour stimuler le mouvement, a ouvert récemment à Casablanca, un parc technologique, destiné à offrir des structures d'accueil à toutes les nouvelles sociétés appelées « start-up » marocaines, de manière à les aider à s'installer, et à participer au développement. Et ce parc technologique de Casablanca est en passe, si l'on en croit les médias, de devenir l'un des plus performants en Afrique.

Ce débat, s'il est récent et s'il prend de plus en plus d'importance avec l'essor de l'Internet, il est cependant nécessaire de rappeler qu'en ce qui concerne le transfert des technologies, la discussion est ancienne malgré qu'on ne soit pas parvenu jusqu'à présent à des résultats concrets en la matière. C'est pourquoi dans nos discussions d'aujourd'hui, mais aussi à l'avenir, nous devons garder à l'esprit que pour les pays en développement, il ne s'agit pas simplement des TIC mais aussi des technologies nouvelles en général dans leur dimension globale.

Le monde dans lequel nous vivons, ce monde dit de la « globalisation », est caractérisé par des mutations profondes résultant d'un développement

scientifique et technique qui est fondé sur la révolution précisée qui est intervenue dans les TIC. Cette révolution est un défi, mais également c'est une occasion à saisir pour tous les pays en développement, en raison précisée de l'importance stratégique de ces technologies mais aussi de la possibilité qui existe grâce à ces technologies d'aller plus vite, d'accéder plus vite à l'information, d'être en phase avec ce qui se passe dans le monde le plus avancé. C'est pour cela qu'on a dit qu'elles sont devenues une source d'avantages comparatifs que nous devons exploiter pour le développement.

Les technologies numériques ne sont peut-être pas une panacée pour tous les problèmes, mais elles peuvent contribuer à l'instauration d'un climat propice pour attirer les investissements étrangers. Elles permettent certainement aussi de développer l'emploi, et elles offrent des perspectives sérieuses en matière de croissance et d'exportation. Elles sont également un outil de facilitation multiplicateur qui peut contribuer à la réduction des coûts et à l'amélioration de la qualité des biens et services.

En matière d'éducation, on l'a dit souvent ici, il est certain que les TIC vont permettre bien entendu de développer l'alphabetisation, de permettre à tous d'avoir accès à la connaissance, de lutter peut-être contre les pandémies et même de promouvoir les cultures et les identités traditionnelles.

Il est admis que ces technologies peuvent contribuer au développement politique d'un pays et à l'amélioration de la gestion des affaires publiques, en facilitant la participation du citoyen à la vie politique et le suivi, voire la surveillance, du comportement des élus. Par conséquent, elles peuvent être aussi un facteur extrêmement positif dans la démocratisation. Elles peuvent permettre aussi de rapprocher les structures locales du pouvoir central.

Mais, malheureusement, comme nous le savons tous – et c'est l'objet aussi de cette Réunion – la plupart des pays si ce n'est la grande majorité n'a pas été en mesure d'en bénéficier jusqu'à présent, et la majorité de ces pays éprouvent des difficultés à y accéder. Disparité des niveaux de développement, bien sûr, qui ont accentué ce que l'on appelle maintenant la fracture numérique, qui s'est malheureusement aggravée et qui peut avoir des conséquences irréversibles si l'on ne trouve pas des solutions le plus rapidement possible. C'est pour cela que nous

remercions la Corée pour cette initiative, et nous sommes très heureux des perspectives des Sommets de l'année prochaine et de 2005.

Un des continents les plus touchés, évidemment, ou qui a le plus de problèmes de ce point de vue, reste le continent africain où le taux de pénétration des TIC dans le grand public est malheureusement très faible, et il risque de handicaper encore plus le développement de l'Afrique. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, toute l'Afrique ne compte que 1 300 000 abonnés, qui disposent d'un accès direct à l'Internet, dont 250 000 pour l'Afrique du Nord et 750 000 pour l'Afrique du Sud, ce qui ne laisse à peine que 300 000 – ce qui est vraiment très peu – pour tout le reste du continent. De même, le nombre total d'utilisateurs de l'Internet se situerait aux alentours de quatre millions de personnes, et ne serait que de 1,5 million si l'on exclut l'Afrique du Sud.

La faiblesse des infrastructures est certainement une des raisons de ce retard. Le continent africain ne comptait que 18 millions de lignes téléphoniques en 1999, et 17 pays seulement sur les quelque 50 disposent de l'accès à l'Internet dans les villes et dans les grands centres urbains.

Il faut donc faire quelque chose, il faut essayer de corriger ces déséquilibres, et la communauté internationale doit se pencher sur les mesures à prendre face à ce défi du XXI^e siècle.

Il faut pour cela que les Nations Unies s'attellent à soutenir les pays en développement, d'abord pour élaborer leurs propres stratégies nationales, en s'inspirant bien sûr de ce qui a été fait ailleurs. Il faut également aider ces pays – parce que le secteur privé ne peut pas le faire tout seul – à mettre en place les infrastructures nécessaires pour les TIC. Il faut également s'atteler à la question essentielle du financement de tous ces projets et programmes – je viens de parler des infrastructures – mais également des programmes pour l'élaboration des stratégies nationales. La Conférence de Monterrey qui vient de se tenir s'était déjà penchée sur le sujet. Il faut donc que des ressources nationales soient mobilisées, mais il faut aussi s'occuper du problème du fardeau de la dette, de l'augmentation de l'aide publique au développement, de l'encouragement de l'investissement étranger et, enfin, permettre aux pays en développement, et notamment aux pays africains, d'accéder plus normalement aux marchés des pays développés.

La coopération au sein des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour cela et pour faciliter l'accès du grand public à ces technologies de l'information et des communications. Il faut donc que les Nations Unies accompagnent les pays en développement, et surtout les pays les plus défavorisés, dans leurs efforts pour ne pas rester en dehors, pour ne pas être complètement marginalisés dans le monde actuel. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer le rôle de leader dans ce domaine. Il n'y a pas d'autres solutions que de coordonner toutes les activités des institutions spécialisées et de toutes les organisations internationales qui se préoccupent des TIC.

Nous croyons que la création au début de l'année du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication est une excellente chose. Je pense que ce Groupe d'étude est en train de faire un bon travail, et il faut donc l'encourager à persévérer et à produire des lignes directrices à l'intention des Nations Unies.

M. Balzan (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

Le secteur privé joue un rôle primordial dans la conception et la diffusion de ces technologies numériques, mais les politiques gouvernementales doivent accompagner ce rôle du secteur privé. Les gouvernements, comme je l'ai rappelé pour le Maroc tout à l'heure, ont une fonction à jouer par des mesures d'incitation pour faciliter le transfert des technologies aux pays en développement. Ces technologies portent en elles l'espoir d'une ouverture sur le monde moderne, sur les cultures et les civilisations. Elles sont donc un facteur essentiel dans ce qu'on appelle aujourd'hui le dialogue des cultures mais aussi, peut-être, dans la lutte contre les extrémismes.

Elles peuvent aussi faire courir le risque de déséquilibres sociaux dans les pays concernés. C'est pour cela qu'il faut avoir une approche globale et tenir compte des aspects socioculturels dans cette question du transfert des technologies de l'information et de la communication, parce que si elles permettent d'aller vite, elles peuvent aussi déséquilibrer les sociétés traditionnelles. Il faut donc mettre au point – et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) y travaille – ce qu'on appelle des principes éthiques pour éviter les dysfonctionnements que peut entraîner la société de

l'information. Il y a donc aussi une coordination à faire avec l'UNESCO dans ce domaine.

Pour terminer, nous avons beaucoup d'espoirs, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans les réunions du Sommet mondial sur la société de l'information, qui commencera à Genève l'année prochaine en 2003 et se poursuivra à Tunis en 2005. Je pense que nous avons là une très belle perspective sur les trois années à venir. Nous devons faire en sorte que ces sommets réussissent et qu'ils soient le départ d'une ère nouvelle pour que personne ne soit marginalisé ou exclu dans le monde que nous sommes en train de construire. Cela dépend de nous; cela dépend de la préparation sérieuse qui sera faite avant l'ouverture du Sommet de Genève.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à libérer le monde de la pauvreté et du sous-développement. Ils se sont engagés à veiller à ce que tous puissent tirer parti des bienfaits des technologies de l'information et de la communication. Ce n'était pas la première fois qu'un tel engagement était pris. Cinq décennies plus tôt, la Déclaration universelle des droits de l'homme soulignait que les nations avaient le droit de prendre part aux progrès scientifiques. Pourtant deux tiers de l'humanité ne sont pas en mesure de tirer parti des possibilités d'avancement offertes par la révolution numérique. Le miracle numérique n'a eu aucun impact sur la vaste majorité des populations. Sauf mesures immédiates pour combler la fracture numérique, les pays en développement seront davantage marginalisés dans la société mondiale. Ce n'est pas simplement une crainte – c'est un fait.

Les progrès révolutionnaires des technologies de l'information transforment la matrice économique et sociale du monde. Ces technologies changent notre manière de travailler et de vivre. Elles se font sentir dans presque toutes les activités humaines. Elles brisent les obstacles qui nous séparent de la connaissance et élargissent la participation générale. Nous avons de grands espoirs que ces nouvelles technologies permettront de mener des vies plus saines, d'accroître les libertés sociales, les connaissances et la productivité.

La révolution des TIC, qui va de pair avec la mondialisation, a produit l'ère du réseau. Cela a renforcé les possibilités et accru les bienfaits socioéconomiques dans le monde entier. Pour en tirer parti, chaque pays doit avoir la capacité de comprendre

ces technologies mondiales et de les adapter aux besoins locaux. Les politiques nationales ne suffiront plus. Nous soulignons donc la nécessité de prendre des initiatives internationales et d'utiliser judicieusement les règles mondiales pour exploiter les occasions qui en découlent.

Le développement technologique est un facteur déterminant de la croissance économique. C'est une composante essentielle du développement durable dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, basée sur la connaissance. Ce savoir-faire est, hélas, toujours, concentré dans un petit nombre de pays. En effet, seules quelques entreprises en disposent. Ce monopole de l'acquisition de la technologie génère en outre un contrôle des prix des produits et des services et défavorise encore plus les pays en développement.

Notre objectif est de mettre en place une société de l'information démocratique et inclusive. Notre but est de promouvoir les possibilités numériques dans le monde en développement. Nous comptons l'étendre à des domaines tels que l'administration et le commerce électroniques, les soins médicaux, l'éducation à distance et le développement des ressources humaines. Les technologies de l'information peuvent contribuer à la démarginalisation des sociétés civiles, à la consolidation des institutions démocratiques et du pluralisme et au renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité gouvernementales.

Nous savons que, pour réduire la fracture numérique, un large éventail d'acteurs devra prendre des mesures concertées. Selon nous, il est essentiel de trouver un consensus sur les priorités et les engagements stratégiques des diverses parties prenantes pour relever ce défi. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés locales, les organisations internationales et les bailleurs de fonds ont tous un rôle à jouer dans la création d'un environnement numérique propice. Une fois toutes ces conditions essentielles réunies, les nouvelles technologies de l'information offriront de vastes possibilités au développement économique et social.

L'expérience du Bangladesh montre comment ces technologies peuvent être effectivement mises en oeuvre. Même les régions de ce pays qui ne disposent pas de réseaux électriques ou d'autres infrastructures peuvent en tirer parti. Le défi est de concevoir une technologie adaptée à la tâche. Le programme téléphonique Grameen est un bon exemple à cet égard.

Il relie 10 000 villages du Bangladesh qui ne bénéficiaient d'aucun réseau téléphonique. Cette utilisation novatrice de la technologie mobile remplace des méthodes de collecte d'informations plus onéreuses et plus lentes. Cette technologie permet à plus de 15 millions de campagnards de communiquer avec le monde extérieur. Elle permet de recevoir des informations sur les prix du marché, les soins médicaux, les emplois vacants, et même de demander des nouvelles de sa famille. En somme, elle a grandement amélioré la qualité de la vie.

Le Bangladesh a l'intention de tirer parti des bienfaits des TIC pour promouvoir son développement socioéconomique. Il a élaboré une politique nationale en vue de développer ce secteur. Elle vise à développer une infrastructure efficace en matière de technologies de l'information et à former un grand nombre de spécialistes capables de répondre aux besoins des marchés locaux et mondiaux.

Des mesures ont déjà été prises pour moderniser le secteur des télécommunications, charpente de l'infrastructure informatique. Nous encourageons les organismes donateurs, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de développement à contribuer au renforcement nécessaire des capacités. Nous estimons que nous prenons les mesures qui s'imposent et que nous allons dans la bonne direction. À cette tendance positive à l'intérieur du pays doit répondre une coopération internationale. Nous espérons que le Bangladesh deviendra une zone de mise au point de logiciels – une Silicon Valley miniature – si nos projets peuvent être menés à bien.

Aujourd'hui, la société bangladaise est en pleine transformation à cause notamment de la mise en oeuvre d'idées internes novatrices comme le microcrédit et l'enseignement non-scolaire. Nous avons commencé avec succès à exploiter nos propres ressources intellectuelles et la révolution informatique va nous y aider. Les femmes y sont de plus en plus associées. Nous pensons que cela permettra une prise en compte systématique des préoccupations antisexistes, objectif social primordial au Bangladesh. Les bénéfices qui en résulteront pour la société seront considérables, ce qui ne peut que nous aider dans notre effort de modernisation.

Nous sommes heureux que le rôle des technologies de l'information au siècle nouveau soit une priorité pour l'ONU. Nous saluons la mise en place

du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications, qui regroupe gouvernements, institutions multilatérales de développement, entreprises privées et fondations. Le Groupe d'étude, en coordination et en partenariat avec d'autres instances telles que le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies, Softbank Emerging Markets, l'Alliance mondiale pour le savoir et d'autres, peut fournir une impulsion globale. Il peut contribuer à définir une stratégie pour le développement mondial futur des technologies de l'information. Cette coopération positive permettra à de nombreux pays en développement de sauter certaines phases du développement. Les avantages de l'informatique peuvent en effet être légion.

Le futur Sommet mondial sur la société de l'information va devoir s'attaquer à la question du fossé numérique dans le cadre de la mondialisation et du développement. Il devra délibérer sur l'éventail le plus large de questions concernant l'information. Il devra aboutir à une vision et une ambition communes s'il veut une société de l'information mondiale efficace et équitable. Il devra oeuvrer pour la cohésion et la synergie entre les initiatives régionales et internationales concernant les TIC. Il faut trouver des moyens d'aider les pays en développement à saisir cette occasion. C'est la seule façon dont l'objectif du Sommet – la mise en place d'une société mondiale en réseau – pourra être atteint et dont l'humanité entière pourra véritablement entrer d'un même pas, dans le XXI^e siècle.

Il y a quelques instants, Harry Belafonte a fait cette déclaration dans la salle du Conseil économique et social :

« Le monde continue d'engendrer la vie et l'espoir, et cela, nous le devons en grande partie à l'ONU. »

Si l'ONU réussissait dans son rôle d'impulsion de cette révolution informatique, cette vie et cet espoir en seraient encore ravivés.

Mme Loemban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix aux témoignages d'admiration et aux louanges qu'ont inspirés au cours de ce débat votre direction dynamique ainsi que votre initiative d'avoir organisé cette réunion importante et opportune. Ma délégation souhaite s'associer également à la déclaration

prononcée par M. Rudolf Römer, Vice-Ministre de la science et de la technologie de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle la révolution des technologies de l'information et des communications est reconnue à juste titre comme un instrument efficace de croissance économique, de connaissance, d'enseignement à tous les niveaux, d'élimination de la pauvreté, d'autonomisation de la population, de renforcement des capacités, de prise de décisions et de promotion du développement durable.

Le Secrétaire général doit également être félicité de son initiative opportune de créer, au sein du système des Nations Unies, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qui joue un rôle essentiel dans les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en décembre 2003 à Genève et en 2005 à Tunis.

En décembre 1994, alors que je m'acquittais de mes fonctions dans le cadre de ma première affectation à la Mission de la République du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies, mes deux fils, spécialistes en informatique, ont insisté pour m'apprendre comment utiliser les ordinateurs et leur potentiel d'information et de communication.

Depuis, mon monde et le monde qui m'entoure ont connu une évolution considérable. Je dois avouer que je n'aurais pas pu m'acquitter correctement de mes fonctions et de mes responsabilités de représentante de mon pays sans recourir au courriel, à l'Internet, au dialogue ICQ en direct, aux retransmissions sur le Web, aux visioconférences, etc. J'ai découvert depuis que je serais actuellement sous-développée – je pèse mes mots – si je n'avais pas suivi les sages conseils et les leçons de mes fils.

L'importance de la possibilité d'accéder au monde entier, de visiter les bibliothèques du monde, de discuter à plusieurs et de négocier, par l'autoroute de l'information, autour des sujets les plus complexes m'a confortée dans ma conviction : il est temps que ceux qui président au développement des peuples et des nations créent et mettent sur pied un système mondial de TIC offrant l'accès, les connaissances et les outils indispensables de TIC à chaque individu, chaque pays, grand ou petit, développé ou en développement, moins avancé ou sans littoral, afin, comme l'a dit tout à l'heure le représentant du Groupe 77 et de la Chine [de] s'employer immédiatement, de façon efficace et

novatrice, à combler le fossé numérique qui se creuse d'un jour à l'autre.

Les technologies de l'information et des communications doivent être considérées comme un essentielles au développement durable des peuples et des sociétés car il est admis que le développement n'est possible que si l'humanité dispose d'aliments, de logement, d'eau potable, d'éducation et de soins de santé suffisants. La conception du développement fondée sur le respect des droits a été universellement adoptée; elle doit comprendre également le droit aux technologies de l'information et des communications.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale des documents de référence distribués. Citons en particulier le rapport de 2001 du Conseil économique et social, qui contient au chapitre V – sur la coordination – d'importantes informations sur le rôle que joue l'ONU dans la promotion du développement, notamment en matière d'accès au savoir et aux technologies, de transfert de connaissances et de technologies, particulièrement de technologies de l'information et des communications, par le biais entre autres d'un partenariat avec les différentes parties prenantes, comme le secteur privé.

Ma mission a été grandement aidée par le Programme des Nations Unies pour le développement pour créer des adresses électroniques, des possibilités de pages d'accueil et des installations de formation pour tous les États Membres de l'ONU depuis 1995; nous le remercions de ses efforts en la matière.

Je voudrais souligner ici que la question de l'accès universel et équitable aux TIC et à l'enseignement revêt une importance toute particulière pour nos pays.

Ma délégation salue la mise en place par le PNUD du Fonds d'affectation spéciale thématique, qui permet au PNUD de renforcer avec souplesse sa réponse aux demandes d'assistance des pays. Ma délégation est très intéressé par le cadre de coopération mondiale et les services fournis aux gouvernements, à la société civile et aux équipes de pays pour la mise en oeuvre de programmes de TIC dans leurs pays respectifs.

La contribution de 5 millions de dollars du Gouvernement japonais, versée au premier Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour

l'informatique et la télématique au service du développement, lancé le 31 octobre 2001 à Tokyo, par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Mark Malloch Brown, ouvre à nos pays des possibilités nouvelles et importantes. Comme M. Malloch Brown le déclarait à cette occasion : « Les TIC fournissent des outils puissants et peuvent servir de catalyseur essentiel pour réaliser nombre des objectifs de développement convenus par les dirigeants du monde au Sommet du Millénaire des Nations Unies ».

Dans la mesure où 10 % à peine de tous les usagers des TIC et de l'Internet vivent dans les pays en développement, il est fort urgent que nous commençons sur-le-champ à y combler le fossé numérique à l'aide de projets de TIC pour répondre aux besoins les plus pressants d'élimination de la pauvreté, d'éducation, de renforcement des capacités et, de manière générale, pour intégrer les TIC dans le programme de développement, comme l'ont proposé un certain nombre de délégations.

L'initiative du PNUD sur l'accès aux nouvelles technologies, partenariat entre les secteurs public et privé, et le Groupe d'experts du Groupe des Huit (G-8) sur l'accès aux nouvelles technologies, destinés à remédier au fossé numérique – ce dernier ayant été lancé avec le soutien du Gouvernement japonais au Sommet du G-8 et avalisé l'an dernier par les dirigeants du G-8 – sont très prometteurs, notamment pour les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Un fait également important est que le PNUD et la Banque mondiale coparrainent le secrétariat du Groupe d'étude sur les TIC.

Le 30 octobre 1995, la République surinamaïse a fait son entrée sur l'autoroute de l'information mondiale avec une brève déclaration du Président Ronald Venetiaan qui, en tant que Président du Suriname, a invité tous les usagers de l'Internet à visiter la page d'accueil du Suriname à www.sr.net. Diverses organisations de la société civile et l'Université du Suriname mettent au point des programmes destinés à mettre en place l'infrastructure et les réseaux des TIC nécessaires. Divers donateurs – notamment la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, la Belgique et les Pays-Bas – appuient les initiatives existantes. Parmi les projets réussis figurent le centre de formation informatique pour les personnes âgées et les programmes d'enseignement de l'informatique dans

les écoles ainsi que d'autres centres éducatifs. Toutefois, le Suriname a besoin d'outils et d'appui pour développer un projet à l'échelle du pays, tant à l'intérieur que dans les autres districts, pour lesquels l'enseignement à distance devrait être développé.

À diverses occasions lors d'instances internationales, le Président et le Ministre des affaires étrangères ont également demandé qu'une attention particulière soit accordée au fossé numérique croissant et ont indiqué la nécessité de créer des perspectives numériques nouvelles pour tous.

Les possibilités décrites lors de cette importante réunion par les représentants de divers gouvernements, notamment les Gouvernements du Japon, de la République de Corée, du Canada et, ce matin, de l'Australie dans le contexte du Plan Colombo Virtuel – et par les représentants du secteur privé, notamment, au cours de discussions, ce matin, au petit déjeuner sous la conduite avisée du Président du Groupe de travail sur l'informatique, le Représentant permanent du Kenya – sont très prometteurs. Ma délégation espère qu'un dialogue constructif s'engagera sur un éventuel appui dans ce sens.

Le Gouvernement du Suriname a l'intention de participer à la prochaine conférence régionale consacrée aux TIC en Uruguay qui se tiendra du 17 au 21 juillet sur le thème des TIC et de la pauvreté et sera reconnaissant de la suite donnée aux discussions à cet égard.

Le processus préparatoire du prochain Sommet mondial sur la société de l'information et le Sommet lui-même peuvent et doivent apporter le changement tant attendu en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications pour tous.

M. Pongwane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est réellement un grand honneur pour moi de représenter le Gouvernement de la République sud-africaine à cette réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Ma délégation souscrit pleinement à la délégation faite par le Groupe des 77 et la Chine.

Les TIC constituent un programme clef prioritaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et le Président sud-africain Thabo Mbeki a donné son ferme appui aux stratégies

permettant aux collectivités de sauter dans l'ère de la société de l'information.

Nous avons été heureux que, à la fin de mai, dans un programme de partenariat mondial lancé en 1998 au Sénégal, un câble sous-marin ait été installé le long de la côte occidentale de l'Afrique dans le but de faciliter le trafic interafricain. Cela a renforcé ce que cherche à réaliser le NEPAD. Mais il est paradoxal que les câbles longent la côte occidentale de l'Afrique et l'Afrique australe, laissant ce que l'ONU considère comme les pays les moins avancés de notre continent – la côte orientale de l'Afrique – sans presque aucune infrastructure. Nous devons créer des mécanismes pour développer l'infrastructure dans cette vaste région.

En Afrique du Sud, le Président a mis en place deux moyens importants qui tentent de formuler des plans d'action et des stratégies pour que l'Afrique du Sud comble le fossé numérique. L'un est la Commission nationale présidentielle sur la société de l'information et le développement qui se compose d'experts sud-africains et d'autres experts africains. L'autre est le Conseil consultatif international du Président sur la société de l'information et le développement qui se compose des directeurs généraux des grandes entreprises du monde. Au coeur de ces commissions, il y a le fait que les TIC forment un outil important et un catalyseur du développement social en Afrique et notamment, en Afrique du Sud. Les TIC englobent tous les domaines de développement comme l'agriculture électronique, la santé électronique, l'éducation électronique, le commerce électronique, l'informatisation de l'administration publique et la démocratie électronique.

Les avancées technologiques et les TIC portent sur le développement social et l'élimination de la pauvreté. De nombreux pays ont connu des réussites brillantes qui témoignent des avantages et de l'utilisation des TIC dans le développement humain. L'utilité de l'innovation technologique pour la croissance économique et l'amélioration de la qualité de la vie est incontestable. On en trouve l'illustration dans les centres de croissance technologique où s'instaure une collaboration entre les industries et les universités, comme on l'a vu dans des lieux comme Silicon Valley aux États-Unis et Bangalore en Inde et dans des régions neuves associées aux réseaux de développement, comme El Ghazala en Tunisie.

En Afrique du Sud également, nous avons obtenu des résultats positifs relativement aux petites et moyennes entreprises et à l'émancipation des collectivités locales. Le Gouvernement a récemment formulé des politiques nous habilitant à délivrer, à des petites, moyennes et microentreprises dans les régions où la télédensité est inférieure à 5 %, des licences pour fournir des services de télécommunications. Ces dernières années, les cabines téléphoniques et les magasins de téléphones ont connu une prolifération inouïe dans les communautés autrefois désavantagées de notre pays. Encore récemment, à la fin de mai, nous avons fait appel à un deuxième exploitant de réseaux, et nous disposons, en Afrique du Sud, de centres autorisés à fournir des services multimédia.

Les services gouvernementaux, le secteur privé et les organisations à but non lucratif ont joint leurs efforts pour la création et le lancement de centres communautaires polyvalents dans les communautés rurales. Ce partenariat fructueux démontre brillamment comment on peut utiliser les TIC pour aider ces communautés à combler le fossé numérique.

Le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle d'Afrique du Sud a créé trois centres dans sa province du Nord-Ouest, qui mettent en place avec succès un projet intitulé « les TIC pour le développement rural ». Un de ses objectifs techniques est de créer un réseau intranet régional qui reliera tous ces sites avec le Centre pour l'excellence de Mafekeng. Le réseau intranet montrera comment il est possible d'intégrer des communautés rurales isolées au sein d'un réseau par lequel on peut, du centre, leur envoyer des informations. Le projet a pour objectif de fournir une plate-forme de communication pour la fourniture de services d'information locaux, gouvernementaux ou privés, ou relevant de la santé et de l'éducation.

Une autre entreprise importante est le projet Lubisi., projet intégré à fort impact, animé par les communautés, qui utilise un vaste éventail de technologies en vue d'offrir des infrastructures et des chances de création d'emploi. Grâce à lui, la population de 23 villages dans la zone de Lubisi qui se trouve dans l'est de la province du Cap, en Afrique du Sud, a pu être branchée. Ses objectifs comprennent l'installation d'une infrastructure appropriée d'information et de communications, la compilation d'informations pour l'assistance aux projets de développement rural; la présentation de l'information sur diverses plates-formes d'accès, la transmission du

savoir-faire et la formation; et le développement de modèles à suivre dans d'autres régions, notamment dans celle de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres régions d'Afrique.

Cette année, notre Président a donné mission au Gouvernement d'accélérer la création en Afrique du Sud d'une université des TIC, qui facilitera le développement des ressources humaines dans ce pays et dans le reste du continent. Nous avons pris des mesures pour renforcer la « Universal Service Agency » et pour accroître ses ressources, afin de garantir l'utilisation des TIC pour le développement social de nos communautés.

Le réseau postal en Afrique du Sud possède une infrastructure étendue d'environ 2 500 bureaux, qui passera à 3 700 sites à travers le pays. Nous mettons en place des terminaux d'information publique qui faciliteront l'accès de la population aux informations fournies par le Gouvernement et à l'Internet. Un projet de loi au Parlement, consacré à la communication et aux transactions électroniques, prévoit de faire de la Poste un fournisseur de certification d'accès privilégié dans le domaine du commerce électronique, en raison de son infrastructure.

Nous avons accru le lancement des stations de radio communautaires, la restructuration de la radiodiffusion et l'expansion de l'infrastructure de diffusion numérique en Afrique du Sud. Nous avons élaboré un plan pour garantir un service Internet universel, à commencer par le développement d'un système national d'adresse Internet. Nous avons prévu que tout enfant de plus de 5 ans devrait avoir une adresse de courrier électronique d'ici sept ans. Nous reconnaissons que la clef de l'utilisation des TIC pour le développement est de garantir l'existence de l'infrastructure nécessaire.

Nous désirons souligner l'importance du prochain Sommet mondial sur la société de l'information, et nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les pays d'accueil, la Suisse et la Tunisie. Nous avons hâte de nous entretenir avec tous les participants au cours des préparatifs de ces rencontres. Nous sommes sûrs de pouvoir créer une société mondiale de l'information véritablement universelle et ouverte à tous, qui offre la perspective concrète d'une vie meilleure pour tous. Les initiatives et rencontres récentes dans diverses régions du monde l'an dernier, visant à combler le fossé numérique, devraient nous rappeler notre responsabilité

envers l'humanité, et notre devoir d'améliorer la vie de la population mondiale, grâce aux TIC.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer sa sincère reconnaissance pour avoir convoqué cette session opportune consacrée aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, dont nous espérons qu'elle contribuera aux efforts déployés pour combler le fossé numérique, et pour accroître le recours aux TIC dans les pays en développement. À cet égard, nous désirons remercier le Président du Sénégal pour sa présence et ses observations profondes et constructives d'hier. La délégation thaïlandaise désire s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Thaïlande accorde une grande importance aux TIC, instrument essentiel pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable. Leur développement dans les pays en développement, comme la Thaïlande, pose un grave problème. Serons-nous à la hauteur de leurs exigences, ou les TIC sont-elles trop difficiles ou trop chères pour nous? Une des sources principales de ce problème réside dans la convergence entre ordinateurs et communication, qui a transformé de nombreux pays en sociétés fondées sur la connaissance, et où la connaissance et une éducation de qualité ne sont plus facultatives. Des pays en développement, d'un autre côté, sont encore distancés faute de pouvoir investir dans les structures de télécommunication, dans les équipements nécessaires aux technologies de l'information (TI) et dans le personnel technique. Le fossé numérique continuera de s'élargir, si les chefs de gouvernement ne s'engagent pas à lancer un plan de développement des TIC digne de ce nom.

La vision de la Thaïlande pour le développement d'ici 20 ans se concentre sur l'élimination de la pauvreté et sur l'amélioration de la qualité de vie de sa population. Le Gouvernement thaïlandais considère que les TIC sont une infrastructure très importante pour la diffusion de l'information et pour offrir aux citoyens un meilleur accès à cette dernière. Des politiques et des programmes à l'appui du développement de l'infrastructure des TIC – comme la politique de TI de 2000, le Cadre national de la politique de TI pour la prochaine décennie et le projet de services de TI du Gouvernement – ont été élaborés en vue de remplir cet objectif.

Face au problème du fossé numérique, mon gouvernement a élaboré cinq mesures clefs pour le réduire et pour offrir des possibilités numériques, à titre de stratégie nationale de développement des TIC. La première mesure couvre la création d'information – ou de contenu – national, en langue thaï. Il a été reconnu que le contenu était peut-être encore plus important que l'accès, si l'on veut que l'impact considérable des technologies de l'information sur tous les aspects de la société soit plus visible. Dans les pays en développement, le potentiel des TI pour profiter à tous ne sera jamais réalisé sans l'existence d'un contenu utile et pertinent, pour tous les secteurs de la population. La seconde mesure est d'augmenter la disponibilité d'ordinateurs personnels à bas prix. Ce projet permettra à la population d'acheter à un prix abordable des ordinateurs personnels et leurs logiciels libres de droits, ce qui augmentera le recours aux technologies de l'information.

La troisième mesure est d'étendre la téléphonie locale en se concentrant sur les zones rurales où le marché n'est pas très attrayant pour les investissements du secteur privé.

La quatrième mesure consiste à créer des télécentres dans des zones isolées pour surmonter le problème du coût des équipements de TI, par le partage de locaux dans les villages. Le télécentre doit servir de centre de télécommunications pour la population locale et lui permettre de se servir de matériel de télécommunications pour communiquer et pour diffuser et échanger des informations entre elle et le monde extérieur.

La cinquième mesure est la mise en place d'un service de traduction par machine d'anglais en thaï et réciproquement. Cette machine aidera ses utilisateurs à accéder à l'information qu'ils désirent.

L'obligation de soutenir une infrastructure informatique nationale équitable (NII) est clairement stipulée à la section 78 de la Constitution thaïe actuelle. Une loi en ce sens, en cours de rédaction, devra nous permettre d'être prêts à passer à une société en réseau. Outre l'infrastructure juridique, un ministère est en cours de création qui sera chargé de coordonner proactivement le développement des TIC dans le pays.

Une fois ces cinq priorités bien établies, nous pensons que l'on pourra réduire la fracture numérique en Thaïlande et que les possibilités offertes par les

technologies numériques seront renforcées tout en améliorant la qualité de la vie.

Les TIC ont un rôle très important de développement durable et pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ma délégation pense donc que les efforts des pays en développement pour combler le fossé numérique et renforcer l'utilisation des TIC dans leur développement devraient faire l'objet d'une coopération et d'un soutien internationaux. À cet égard, lors de la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères d'Asie et d'Europe, tenue à Madrid du 6 au 7 juin de cette année, le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande a notamment proposé la création d'un Forum de référence sur la productivité des TIC et d'un centre d'éducation électronique entre l'Asie et l'Europe.

En outre, il nous faut réunir tous les acteurs concernés au plan national et international et en particulier assurer la participation du secteur privé. À cette fin, les Nations Unies auront un rôle sans égal et approprié à jouer. La constitution en novembre 2001 du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications aura donc été très opportune. Il devrait notamment encourager un engagement international pour intégrer les TIC dans les programmes d'assistance au développement et permettre de mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir.

Ma délégation se félicite également de la contribution apportée par le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies établi lors du Sommet d'Okinawa, et du Plan d'action de Gênes, aux neuf domaines prioritaires qui devraient servir de base pour permettre aux pays en développement de parvenir à un développement durable dans les domaines économique et social, grâce aux TIC. Les activités du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU et du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies devraient aller de pair et se renforcer mutuellement.

Pour terminer, ma délégation pense que nos deux journées de délibération apporteront une contribution importante aux réunions préparatoires du Sommet mondial de la société de l'information, qui doit se tenir en 2003 en Suisse et en 2005 en Tunisie. Nous estimons qu'il offrira aux dirigeants mondiaux une

autre possibilité de renouveler leur engagement d'aider à combler le fossé numérique et de faire davantage appel aux TIC pour réaliser le développement durable et les objectifs de développement du millénaire.

M. Gyorkos (Slovénie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour le pays que je représente et pour moi-même, à titre personnel, de participer activement à cette Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications.

La résolution 56/258 de l'Assemblée générale mentionne toutes les questions pertinentes ayant trait aux technologies de l'information et des communications au service du développement et à toutes les conséquences qu'elles pourraient avoir. Il est essentiel de reconnaître non seulement le rôle crucial que jouent certains facteurs dans la création d'une économie mondiale fondée sur les connaissances mais aussi le fait que la révolution des technologies de l'information et des communications est synonyme à la fois de possibilités et d'obstacles.

La Slovénie connaît une période de forte mise en place de TIC dont les premiers effets se font sentir sur l'économie et la société en général. Les problèmes qui en découlent sont considérables parce que notre économie est toujours en transition et que nous nous employons à réaliser les objectifs qui favoriseront le processus d'intégration européenne. La Slovénie est déterminée à jouer un rôle actif de coopération aux niveaux régional et mondial car nous pensons que la notion de société de l'information est de la plus haute importance.

Je voudrais souligner que l'expérience acquise au cours du processus de prise de conscience et d'adoption de la prétendue culture de la société de l'information dans les pays candidats à l'Union européenne devrait être partagée avec les autres régions du monde en développement. Les échanges de vues sur les grandes orientations, les résultats des analyses comparatives et meilleures pratiques peuvent contribuer à la base mondiale de connaissances concernant les technologies de l'information et des communications en tant que moteur du développement.

Le premier rapport d'activité publié ce mois-ci à l'occasion de la Conférence ministérielle européenne qui s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) sur le thème « La société d'information – brancher l'Europe », fait apparaître des différences considérables entre les pays candidats. Il ressort également de ce rapport qu'il y a

des possibilités multiples de partage d'expériences entre les pays participants et de mesures de coopération ou de mesures annexes qu'ils peuvent prendre.

Il est entendu que les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités de développement. Les forces du marché et les activités du secteur privé sont fondamentales mais elles ne sont pas les seuls préalables au développement d'une société de l'information. Des partenariats avec les gouvernements et la participation de la société civile sont nécessaires.

Face au développement des TIC, nous sommes confrontés à deux phénomènes opposés : d'abord à un stimulant pour l'économie nationale; et deuxièmement à un fossé numérique qui se creuse tant à l'intérieur des pays qu'au plan mondial. Les différences sociales qui existent déjà sont exacerbées lorsqu'une fraction seulement de la population est en mesure d'utiliser les techniques numériques. Il ne suffit pas de mettre en place une infrastructure abordable et un bon système d'éducation pour réduire ce fossé; il faut aussi mettre au point des services électroniques centrés sur l'utilisateur. Les gouvernements, les institutions de développement multilatérales et les bailleurs de fonds jouent un rôle important en contribuant à la réalisation d'une stratégie de développement passant par la participation sans exclusive.

Le constat pénible de l'existence d'une fracture numérique au sein de chaque pays doit susciter une plus grande inquiétude à l'échelle mondiale et renforcer la détermination de faire face à ce problème avec le plus grand sérieux et de s'accorder sur une large gamme de mesures, de politiques et d'actions.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation voudrait d'abord s'associer pleinement à la déclaration faite hier à cette même tribune au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais également saluer la présence à cette Réunion de M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal. Sa participation est le signe tangible de l'importance des technologies de l'information et de la communication pour l'Afrique et de la place qu'elles occupent dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La tenue de cette Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement marque une étape importante dans les efforts de la communauté internationale pour trouver des solutions

concrètes aux bouleversements technologiques et économiques mondiaux, en particulier à la fracture numérique actuelle dans le monde.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications constituent, comme on le sait, un des piliers de la mondialisation. En effet, l'histoire montre que les technologies ont toujours été un puissant outil au service du développement humain et de la lutte contre la pauvreté. Et pourtant, les progrès techniques et technologiques, sensés rapprocher les nations et les peuples, et créer des richesses pour tous, contrastent terriblement avec le fossé grandissant du développement qui existe entre les pays développés et les pays en développement. Aujourd'hui encore, dans les pays en développement et en Afrique notamment, l'informatique demeure un luxe, voire un prestige réservé aux seuls nantis. Nos administrations publiques et notre secteur privé n'ont pas les moyens de s'offrir des outils technologiques adéquats et de former du personnel compétent pour relever le défi du développement. Malgré ce paradoxe, les habitants de la planète espèrent vivement que, grâce aux nouvelles technologies de l'information et des communications, ils pourront bénéficier d'un niveau de connaissances plus élevé et de moyens de production mieux adaptés à l'environnement international.

Dans une telle situation, on peut légitimement se demander comment faire pour qu'un pays comme le Burkina Faso et, avec lui, tous ces pays laissés-pour-compte bénéficient des retombées positives de ces technologies nouvelles et réduisent ainsi l'écart sans cesse croissant avec les pays développés. La réponse à cette question devrait venir en premier lieu de l'action des pays qui ont besoin de mettre en oeuvre des politiques favorisant l'innovation, le développement des compétences adaptées et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Cependant, les politiques nationales ne peuvent à elles seules réduire la fracture technologique à l'échelle planétaire. Des initiatives internationales et une utilisation équitable des règles mondiales du commerce international et des droits de la propriété intellectuelle et industrielle devraient donc venir en appoint afin de mettre ces nouvelles technologies au service des plus pauvres. C'est dans ce contexte qu'il convient de saluer la création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies et du Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies ainsi que les multiples

initiatives entreprises par le secteur privé à travers le monde.

Il serait souhaitable que l'action internationale dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications tienne compte de l'état réel des besoins des pays récipiendaires, notamment les pays les moins avancés. En effet, au regard du faible niveau de développement des pays les moins avancés, la communauté internationale devra redoubler d'efforts afin d'améliorer l'insertion de ces pays dans les réseaux mondiaux de l'information et des communications à travers des projets novateurs et intégrateurs. Ces projets pourraient s'orienter vers les domaines prioritaires suivants : la modernisation de l'administration par la généralisation de l'usage de la bureautique; des outils de communication et de productivité de groupe; l'appui à la création des « trade points » favorisant les transactions commerciales; l'appui à l'éducation et à la recherche par la mise en place de points d'accès à l'Internet dans les établissements secondaires et supérieurs; la sensibilisation et la formation des techniciens, des producteurs et des utilisateurs. Bien entendu, pour être viables, tous ces projets devront être soutenus par une infrastructure nationale de communication adéquate.

Le Burkina Faso a intégré la question des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans sa stratégie de développement dès le départ. C'est pourquoi dans l'optique de concrétiser cette vision, il a élaboré en 1999 un plan de développement de l'infrastructure nationale de l'information et des communications pour la période 2000-2004 qui prévoit, entre autres, une couverture radiophonique et télévisuelle totale du territoire national. Le Burkina Faso s'est également doté d'une connexion Internet asymétrique permettant de relier les ministères entre eux. Le pays dispose de plusieurs sites Internet public et privé incluant la quasi-totalité des organes de presse écrite. Dans le domaine de la téléphonie mobile, deux sociétés privées desservent le réseau national, faisant de cet instrument de communication l'un des plus populaires dans les centres urbains.

Tous ces efforts méritent d'être soutenus, notamment au niveau des pays les plus pauvres, par une mobilisation des fonds à l'appui des programmes et projets. C'est en cela que le rôle de l'Organisation des Nations Unies est déterminant. Puisse donc cette Réunion, ainsi que le Sommet mondial sur la société de

l'information, prévu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, sensibiliser davantage les parties prenantes afin que celles-ci accroissent leur soutien aux pays pauvres dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des communications en vue de combattre la pauvreté.

M. Adam (Israël) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait d'emblée s'associer aux autres intervenants pour féliciter le Président de l'Assemblée générale et le Gouvernement de la République de Corée. L'un et l'autre ont joué un rôle important pour attirer l'attention sur la question des technologies de l'information et des communications. Nous tenons également à féliciter le Conseil économique et social et son Président, cette année, l'Ambassadeur de Croatie Ivan Šimonović pour leurs activités. Nous souhaitons également remercier le Président du Sénégal et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications. Je voudrais enfin saluer l'importance des travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU et de son secrétariat ainsi que tous les autres intervenants qui participent à nos efforts importants visant à réduire la fracture numérique.

Israël est fier de participer à la discussion d'aujourd'hui sur les technologies de l'information et des communications pour le développement. Pendant notre existence, nous avons assisté à la révolution technologique la plus extraordinaire de l'histoire; elle a transformé les nations, les économies, les cultures et même le monde entier. Notre défi aujourd'hui consiste à tirer parti de ce formidable nouveau savoir-faire et de canaliser son énergie vers des tâches productives qui bénéficient à l'ensemble de l'humanité, en particulier, dans le domaine de la médecine et de la santé publique, des connaissances et de l'éducation, du renforcement des capacités et de bien public.

Toutefois, alors que nous parlons de l'utilisation des techniques de pointe – qu'il s'agisse d'ordinateurs personnels, de télécommunications avancées, de technologies par satellites ou sans fil ou de l'Internet – il convient de ne pas oublier que, pour la plupart des habitants de la planète, la simple présence d'une ligne téléphonique est toujours un phénomène technologique considérable. Dans un monde où 2 milliards de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, il n'est pas étonnant que seuls 10 % de la population mondiale disposent d'une ligne téléphonique. En Afrique subsaharienne, ce chiffre est de 0,5 % et nous

avons tous entendu les orateurs précédents citer d'autres chiffres à propos de l'Afrique. L'Afrique et les pays les moins développés sont en fait au coeur du problème.

Pour ce qui est de l'accès aux ordinateurs personnels, les chiffres sont encore plus effarants. Les pays à haut revenu comptent quelques 350 ordinateurs personnels pour 1 000 personnes mais, dans le reste du monde, ce chiffre n'est même pas 40 pour 1 000. En Afrique subsaharienne, il y a moins de 10 ordinateurs pour 1 000 personnes. Environ un tiers de la population mondiale vit dans des pays où l'on compte moins de 15 ordinateurs personnels pour 1 000 personnes. Avec un nombre aussi peu élevé, on peut évidemment s'attendre à ce que les chiffres sur l'utilisation de l'Internet soient encore plus bas. Les pays à haut revenu ont une moyenne de 610 systèmes hôtes pour 10 000 personnes alors que pour les pays à faible revenu, ce chiffre est d'un pour 10 000 personnes. Ces chiffres brossent un portrait bien sombre. Trop de personnes dans trop de pays n'ont pas accès aux outils fondamentaux et à l'infrastructure nécessaires au progrès économique et social.

Si certaines nations ont vu leur prospérité décupler pendant la révolution technologique, la majorité des nations ne disposent pas encore des outils leur permettant de décoller. Notre objectif ici cette semaine doit être de rectifier ce problème et de réduire ce qu'on appelle le fossé numérique, ce qui, dans le monde d'aujourd'hui, est un préalable pour réduire les inégalités économiques et sociales.

Bien qu'Israël soit l'un des pays les plus avancés technologiquement, nous ne sommes pas à l'abri, même en Israël, d'importantes disparités entre les riches et les pauvres. Les Israéliens à revenus élevés profitent d'un taux de pénétration technologique 13 fois supérieur à celui des Israéliens à faible revenu. Si environ un Israélien sur cinq est relié à l'Internet, 30 % de ceux qui résident dans le centre du pays sont connectés, alors que ce chiffre tombe à 5 % dans la périphérie et au sein des groupes minoritaires.

Depuis 1997, Israël prend des mesures pour réduire ces différences. J'en donnerai quelques exemples. En 1997, le Gouvernement a lancé un programme intitulé « Un enfant : un ordinateur ». Grâce à ce programme, plus de 32 000 élèves de 73 communautés défavorisées – soit près de 20 % de

tous les enfants israéliens d'âge scolaire – ont reçu un ordinateur.

Autre initiative importante, le projet Tapuach, a pour principal objectif d'amener l'Internet aux catégories défavorisées des quartiers en développement de chaque ville. Le programme s'est avéré un franc succès, grâce essentiellement au partenariat public-privé qui le finance et l'organise.

Le programme Lehava est un autre projet, lancé par un membre israélien de la Knesset. Il est destiné à réduire les disparités sociales en permettant à des milliers d'élèves de se familiariser avec les technologies de l'information et des communications. Lehava, qui veut dire en hébreu « flamme de la connaissance », met en place des centres communautaires dans les quartiers défavorisés et les banlieues, où l'on peut accéder à des terminaux d'ordinateur et à l'Internet à grande vitesse. Des instructeurs passent jusqu'à 14 heures par jour avec des jeunes défavorisés auxquels ils inculquent les outils essentiels dont ils auront besoin pour réussir à l'ère de l'information. Un budget de 100 millions de dollars au total a été prévu pour ce programme d'ici quatre ans.

Beaucoup de projets de développement technologique sont conçus comme des passerelles entre Israël et ses voisins. Le Centre Peres pour la paix, à but non lucratif, est à l'avant-garde de cet effort qui consiste à promouvoir la coexistence par la collaboration technique. Le Fonds technologique pour la paix est le premier fonds international de capital-risque conçu pour promouvoir le développement du secteur privé dans les territoires palestiniens tout en établissant des liens commerciaux durables entre les entreprises israéliennes, palestiniennes et internationales. Le Centre Peres pour la paix est également très présent au niveau de la création de programmes conjoints comme le projet Djénine-Afula et le parc technologique de Tulkarem. Idéalement situé près des zones technologiques de pointe d'Israël, le parc permettra d'encourager la création de coentreprises entre Israéliens et Palestiniens. Ces programmes illustrent l'importance déterminante d'un partenariat entre les secteurs public et privé et la société civile pour le succès de ce processus. Nous apprécions, d'ailleurs, le rôle joué par le secteur privé dans l'organisation du petit déjeuner de travail de ce matin.

La promotion de l'enseignement technologique et de l'industrie de pointe constitue en effet le défi de notre époque en même temps qu'un impératif pour ceux qui oeuvrent au développement économique et social des régions les plus pauvres du monde. Si nous voulons atteindre les objectifs de développement du millénaire, nous devons remédier au problème de pénurie de matériel et de savoir technologiques du monde en développement.

Il y a plus d'un grand acteur pour conduire les efforts de la communauté internationale en la matière. Le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, l'initiative numérique mondiale de la Banque mondiale, le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies et l'Initiative sur l'accès aux nouvelles technologies du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les programmes de l'Union internationale des télécommunications ne sont que quelques exemples des programmes mis en place. Il faut faire que tous ces organismes et initiatives bénéficient d'une coordination et d'une harmonisation suffisantes pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Voilà le défi que nous devons relever cette semaine. Pour les millions – et même les milliards – de personnes qui ne peuvent encore profiter des avantages du téléphone, sans parler d'aliments et d'eau salubre en quantité suffisante, nous nous devons de redresser résolument et énergiquement ce déséquilibre.

M. De Ruyt (Belgique) : Je tiens tout d'abord à vous remercier vivement, Monsieur le Président, de la parfaite organisation de cette Réunion et je vous prie de transmettre mes félicitations au Président de l'Assemblée générale qui a pris l'initiative de nous réunir. Grâce à sa détermination, l'Assemblée générale s'est saisie pour la première fois d'un thème qui deviendra de plus en plus central dans la problématique du développement, à savoir l'influence qu'exerceront les technologies de l'information et les efforts que nous pouvons faire pour que cette influence soit positive plutôt que négative.

Et je voudrais faire à cet égard une remarque liminaire : on aurait grand tort de voir uniquement dans le débat qui s'ouvre les dangers que la nouvelle révolution télématique fait courir aux pays en développement. Il ne faudrait pas que nous nous saisissons de la question sous le seul angle de ce qu'on appelle la fracture numérique, ou le « Digital Divide ».

Il y a certes dans le développement exponentiel des nouvelles technologies de l'information un danger d'accroissement des différences et nous devons le conjurer, mais la nouvelle révolution post-industrielle offre aussi et surtout des moyens nouveaux et peut-être spectaculaires, d'accélérer la marche vers le développement.

Si l'on compare le nombre d'utilisateurs actuels et le coût de leur usage, il apparaît clairement que le téléphone et l'ordinateur risquent d'élargir le fossé entre nos États. Mais la situation actuelle ne constitue qu'une étape : de par leur nature, ces instruments de communication sont destinés à tous nous rapprocher les uns des autres. La principale condition pour qu'un cercle que l'on croit fatalement vicieux devienne vertueux, est tout simplement, comme cela a été dit par de nombreux intervenants lors de cette Réunion, que tous ensemble nous agissions pour améliorer l'accès du plus grand nombre possible d'utilisateurs à leur usage.

Notre principal défi commun est donc de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable. L'informatique et la télématique ne sont pas seulement des technologies; nous pouvons et devons en exploiter le potentiel comme outil de transformation de nos sociétés. Elles peuvent jouer un rôle de catalyseur de la croissance économique. L'Internet est porteur de liberté économique, agent de changement et créateur de nouveaux métiers. Il suscite une saine concurrence et permet une diffusion sans précédent de l'information économique, commerciale et technologique.

En termes de développement, les technologies de l'information peuvent être exploitées comme instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, à condition comme je l'ai dit, que l'information disponible soit rendue accessible à tous, dans le monde entier. L'enseignement à distance permet de toucher à faible coût des publics autrefois hors de portée. En multipliant les points d'accès communautaires à Internet, les télécentres, il est possible de désenclaver des communautés coupées du monde extérieur. La télémédecine a aussi le potentiel de permettre des avancées majeures par-delà les frontières.

À cet égard, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du Président Wade du Sénégal et les exemples qu'il a cités d'initiatives concrètes prises dans son pays ou qu'il propose que nous prenions. Mon pays se

félicite de l'initiative de créer une Commission « e-Afrique » dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, que la Belgique appuie résolument tout comme, d'ailleurs, ses partenaires de l'Union européenne.

Les nouvelles technologies devraient être aussi un outil de bonne gouvernance. L'Internet, en effet, implique, par définition, la transparence. De ce fait, une stratégie dynamique d'e-gouvernement peut profondément transformer la gestion des affaires publiques, qu'il s'agisse, par exemple, de transparence et d'efficacité dans l'attribution des marchés publics, mais aussi d'information des citoyens, de rationalisation et de simplification de leurs contacts administratifs avec l'autorité publique. À cet égard, le Gouvernement belge a fait de la simplification administrative une de ses priorités, priorité qui passe notamment par la mise à disposition de formulaires en ligne. L'e-gouvernement peut transformer l'ancien « château de Kafka » en une maison de verre, et ce faisant rapprocher les citoyens du pouvoir en favorisant l'émergence d'une opinion publique mieux informée, d'une citoyenneté plus active et, partant, d'une dynamique de démocratie participative.

Les technologies nouvelles sont enfin un outil de protection de l'environnement. Elles contribuent à accélérer la transition vers une société moins polluante et moins dévoreuse de ressources, plus axée sur les services et moins sur la production industrielle. Elles jouent un rôle crucial dans la transformation de nos modes de consommation et de production. Elles sont essentielles pour assurer l'accès des citoyens à l'information environnementale et la diffusion des bonnes pratiques en matière environnementale. Les nouveaux modes de travail, tels que le « télétravail », augurent d'une utilisation beaucoup plus rationnelle de notre temps et de nos ressources.

Notre débat de ce jour est la première étape d'une longue réflexion, devant aboutir à des conclusions politiques d'envergure à la dimension de la révolution engagée lors des sommets de l'Union internationale des télécommunications à Genève l'an prochain et à Tunis en 2005.

Que peuvent d'ores et déjà accomplir nos gouvernements pour faire des technologies de l'information un instrument de rapprochement plutôt qu'un multiplicateur d'inégalités au niveau mondial? Tout d'abord, créer et développer un espace de liberté

et de stabilité politique, économique et juridique qui permette aux entreprises et aux citoyens du monde entier de tirer pleinement profit du potentiel des technologies nouvelles.

Ensuite, l'éducation de base est une condition fondamentale. Il convient que nous assurions tous ensemble, conformément à l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire, que, d'ici à 2015, les enfants du monde entier, garçons et filles, puissent achever un cycle complet d'enseignement primaire, et que les filles et les garçons aient un accès égal à tous les niveaux d'éducation.

Les gouvernements devraient aussi libéraliser sans tarder les marchés des télécommunications afin de baisser les coûts d'accès à l'Internet.

Nos gouvernements doivent garantir les droits des citoyens à communiquer, à s'exprimer librement et à être informés. Garantir également leurs droits à la vie privée, notamment leur protection contre toute discrimination sur base de données médicales et/ou génétiques.

Au niveau multilatéral, nous devons collaborer davantage en ce qui concerne les questions de droits d'auteur, la sécurité informatique, les normes de commerce électronique, les questions juridictionnelles et fiscales et la lutte contre la délinquance informatique. Harmoniser les pratiques contribuera aussi à résorber la fracture numérique.

Enfin, pour les pays développés, il s'agit bien sûr d'intégrer la dimension technologique dans nos stratégies d'aide au développement. À cet égard, nous avons un retard énorme à combler. La coopération traditionnelle est encore loin d'avoir appréhendé tout le potentiel des technologies nouvelles pour le développement durable. Elle est loin d'en avoir tiré les conclusions, en termes d'intégration horizontale, de la dimension technologique dans ses stratégies et programmes en tant qu'outil de transformation des sociétés, et non seulement comme un moyen technique parmi d'autres.

Du 1er au 5 juillet prochain, nos délégués se réuniront à Genève en Comité préparatoire pour donner le coup d'envoi d'un long processus. Notre débat, et je remercie une nouvelle fois le Président de l'avoir organisé, aura, je l'espère, contribué à dégager une vision partagée d'une société de l'information accessible et bénéfique à tous.

M. Jegermanis (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de prendre la parole sur la question des technologies de l'information et des communications au service du développement. Ces dernières décennies ont démontré leur profond impact sur nos sociétés. La diffusion de l'Internet a accru les possibilités de communication et la circulation des idées et créé de nouveaux moyens de stimuler la productivité.

Le développement des TIC en Lettonie a contribué à la croissance économique soutenue des dernières années qui en retour favorise le financement croissant des projets comme l'éducation en ligne et l'informatisation de l'administration publique. Les partenariats avec le secteur privé dans ces deux domaines ont été, et seront, essentiels. Une mesure tout aussi importante en faveur d'un environnement propice aux TIC a été en Lettonie l'adoption d'une législation sur les technologies, comme les lois relatives aux signatures électroniques et au commerce électronique.

Toutefois, une partie non négligeable de l'humanité n'est pas en mesure de bénéficier des avantages des TIC. Il n'est donc pas trop tôt pour que les Nations Unies s'attaquent sérieusement à la question. Je voudrais transmettre le plein soutien de notre délégation aux initiatives prises par l'ONU ces dernières années, par l'entremise du Conseil économique et social et grâce à la création du Groupe d'études sur les TIC. Si la responsabilité principale, comme dans tous les domaines, incombe aux pays eux-mêmes, certains domaines des TIC ont des caractéristiques internationales, notamment les questions de sécurité et de confidentialité et la réglementation du commerce électronique et autres emplois des TIC où des résultats généraux ne peuvent être obtenus par les pays seuls.

Le Sommet mondial de la société de l'information qui aura lieu à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005 sera de la plus haute importance comme un lieu où le fossé numérique sera transformé en une possibilité d'accès aux techniques numériques. Puisque son processus préparatoire commencera bientôt, il est impératif d'exploiter, dès le début, tout le potentiel de cette rencontre. Le secteur privé et la participation non gouvernementale au processus contribueraient grandement à faire aboutir le Sommet car l'expérience montre qu'un rôle important peut être joué par divers partenariats dans le développement des TIC.

Les TIC ne sont pas un but en soi, mais plutôt un outil de progrès économique, éducatif et culturel. L'ONU doit saisir cette occasion et les utiliser pour atteindre les objectifs énoncés par les États Membres dans la Déclaration du Millénaire.

M. Francesco (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord d'exprimer la gratitude de ma délégation pour le travail réalisé aujourd'hui sous la conduite du Président à l'occasion de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications. Nous sommes réunis ici parce que les TIC se sont avérées l'une des forces les plus puissantes dans le façonnement du XXI^e siècle. Comme l'a déclaré le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne, dont ma délégation fait sien l'intervention, les TIC ont une incidence sur la vie, l'éducation et le travail des peuples ainsi que sur la façon dont les gouvernements travaillent et ont des échanges avec la société civile. Elles sont devenues un moteur vital de croissance pour l'économie mondiale en créant des possibilités multiples pour les personnes, les entreprises et les collectivités dans le monde.

L'Italie considère la société de l'information comme un instrument qui devrait permettre aux peuples de réaliser leur potentiel et leurs aspirations. C'est pourquoi nous devons nous assurer que les technologies de l'information et de la communication remplissent les objectifs solidaires visant à créer une croissance économique durable, à améliorer le bien-être social et à promouvoir la cohésion sociale. Elles offrent une chance de renforcer la démocratie, d'augmenter la transparence et la responsabilité dans la gouvernance, de promouvoir les droits de l'homme, d'accroître la diversité culturelle et, enfin de promouvoir la paix et la stabilité internationales.

C'est pourquoi il nous incombe de nous assurer que ce potentiel est pleinement réalisé. Si nous voulons atteindre ces objectifs et remédier aux problèmes actuels, en particulier dans les pays moins industrialisés et dans les sociétés techniquement moins avancées, il nous faut élaborer des stratégies nationales et internationales efficaces. À cette fin, le Gouvernement italien a convoqué une Conférence internationale sur le e-gouvernement pour le développement, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, les 10 et 11 avril derniers.

Comblent le fossé numérique entre et dans les pays est devenu un élément essentiel de nos programmes nationaux respectifs. Tous les pays devraient avoir accès aux réseaux d'information et de communication, et le Gouvernement italien est pleinement engagé dans les efforts accomplis pour élaborer et mettre en place une stratégie cohérente pour relever ce défi.

La société tant industrielle que civile reconnaît désormais la nécessité de combler le fossé numérique, et nous nous en félicitons. En réalité, un des éléments essentiels de la réaction de l'Italie à ce problème a été la mobilisation des compétences et des ressources de ces deux secteurs. Nous menons un partenariat efficace entre le Gouvernement et la société civile, qui nous permet de rester à la hauteur des progrès rapides des technologies et des marchés.

Parallèlement, nous sommes bien conscients que les TIC ouvrent aux économies en développement naissantes une occasion à ne pas manquer. Les pays qui réussiront à maîtriser leur potentiel seront capables de dépasser les obstacles de développement de l'infrastructure, et d'atteindre plus rapidement les objectifs vitaux de développement tels que la réduction de la pauvreté, de meilleurs soins de santé et une meilleure hygiène, ainsi qu'un meilleur système éducatif.

Les TIC ont permis aux gouvernements d'améliorer la qualité, la fourniture et la fiabilité des services tant au profit des citoyens que des commerces. L'administration électronique est aussi un outil essentiel pour combler le fossé numérique entre les pays en développement et le monde industrialisé. La mise en place d'une électronique efficace de l'administration passe par la création d'une administration centrale et locale effectivement vérifiable et efficace. Cela implique aussi d'améliorer la capacité des gouvernements pour répondre aux besoins d'information de leurs citoyens en matière et de disséminer des possibilités de développement.

Électroniser l'administration signifie aussi simplifier et accroître la possibilité de commercer et d'échanger entre citoyens et entre le secteur privé et le secteur public. Mettre les services gouvernementaux en ligne ouvrira l'accès aux renseignements, offrira une meilleure diffusion des lois et règlements et des possibilités offertes, découragera la corruption, et encouragera les citoyens, en particulier les jeunes, à apprendre le fonctionnement de base d'un ordinateur.

Tant le Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies que le Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications ont identifié le rôle crucial que pouvait jouer l'administration électronique pour élargir l'accès aux technologies de l'information.

Lors du Sommet général de l'an dernier, les dirigeants du Groupe des Huit ont adopté un plan d'action du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies visant à diffuser les ressources gouvernementales afin de renforcer la démocratie et la légalité en responsabilisant les citoyens, et en rendant plus efficace la fourniture de services par le gouvernement central.

Lors de la récente Conférence internationale à Palerme sur le e-gouvernement pour le développement, le Gouvernement italien a lancé une initiative sur le sujet, visant à promouvoir des formes innovantes de coopération dans ce domaine avec les pays en développement, fondées sur l'élaboration et la mise en oeuvre de projets opérationnels aux résultats mesurables. L'initiative contribue à la diffusion de l'information sur l'administration électronique et sur son programme et sa mise en oeuvre dans les pays qui n'ont encore exploité que partiellement ou pas du tout le plein potentiel de cet important outil.

L'approche de l'Italie comporte, en premier lieu, l'élaboration d'un modèle de référence pour les tâches et services numériques de l'administration publique qui peuvent être adaptés aux besoins et aux caractéristiques de chaque pays. Dans ce modèle, l'accent est mis sur la gestion des comptes publics, domaine qu'il est crucial d'améliorer pour les pays qui désirent attirer plus d'aide publique au développement et plus d'investissements étrangers. Un groupe de travail a été créé pour élaborer ce modèle. Ses membres sont des experts provenant d'administrations et d'organisations à but non lucratif, et des cadres de sociétés de TIC.

Deuxièmement, un partenariat a été créé avec cinq pays pour commencer – l'Albanie, la Jordanie, le Mozambique, le Nigéria et la Tunisie – afin de mettre en place des projets spécifiques d'administration électronique, dans des secteurs prioritaires définis par les pays eux-mêmes. Avec ces pays, nous travaillons actuellement à élaborer des projets opérationnels d'administration électronique, centrés sur les priorités et les spécificités de chacun d'eux. La possibilité

d'étendre le partenariat avec ces pays sera étudiée sous peu.

Troisièmement, l'approche de l'Italie comprend la promotion d'un plan d'action pour étudier comment l'administration électronique peut renforcer la démocratie et la légalité, en donnant aux citoyens une position centrale, et en améliorant la fourniture de services publics essentiels.

Je souhaite informer l'Assemblée que la réaction de la communauté internationale à cette initiative a été très positive. Un nombre croissant de pays a demandé à bénéficier de cette assistance afin d'introduire ce modèle de référence et de l'appliquer à la modernisation de leur administration publique. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Commission européenne ont exprimé leur soutien à ses objectifs. Sur cette base, l'Italie soumettra un plan d'action spécifique sur l'administration électronique au prochain sommet du Groupe des Huit.

Enfin, nous ne saurions surestimer la tâche de combler le fossé numérique. Les failles dans les infrastructures économiques et sociales de base comme l'électricité, les télécommunications et l'éducation représentent encore un obstacle de taille, mais nous ne pouvons prétexter de la complexité du problème pour rester inactifs. Il n'existe qu'une voie à suivre : des mesures concrètes pour atteindre des résultats concrets. Nous invitons les autres pays à s'associer à nos efforts et à travailler dans le même esprit constructif pour que les nouvelles technologies profitent véritablement à toute l'humanité.

M. Murambachime (Zambie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué cette importante Réunion plénière consacrée aux technologies de l'information et de la communication.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le Vice-Ministre des sciences et des technologies du Venezuela, M. Rudolf Römer.

Cette réunion vient à point nommé car l'ONU a mis en place le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications. Ma délégation se félicite de ce que la réunion ait lieu conformément à la résolution de l'Assemblée générale 56/258 du 31 janvier 2002 et à la résolution 56/183 du

21 décembre 2001, où l'Assemblée a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003 à Genève et en décembre 2005 à Tunis.

Ma délégation trouve très encourageant que le Groupe d'étude rassemble des représentants des gouvernements, du système des Nations Unies, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des universités. Nous sommes satisfaits aussi de voir que la session traite du fossé numérique dans le contexte de la mondialisation et du processus de développement, et qu'elle favorise la cohésion et la synergie entre les initiatives régionales et internationales de technologies de l'information et de la communication.

Ma délégation se félicite des mesures visant à améliorer la promotion des TIC, en particulier en Afrique. La Zambie a pris note du rapport du Secrétaire général concernant le rôle du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, où le Secrétaire général souligne que le Groupe d'étude devrait se fixer des objectifs audacieux, assortis de calendriers précis, et inciter les parties prenantes à faire campagne auprès des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des collectivités locales et des entreprises afin qu'ils se mobilisent au service de ces objectifs, et ce avec le concours des spécialistes les plus éminents à sa disposition. Tout en s'efforçant d'avoir des objectifs à long terme, le Groupe d'étude devrait viser à des gains à court terme aux résultats visibles et tangibles.

Ma délégation partage l'avis du Président du Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications, qui a indiqué que les TIC sont incontestablement devenues l'un des principaux défis de développement pour l'Afrique. Il faut donc des partenariats solides et des mécanismes d'échange des connaissances et des informations pour leur faire face. Il y a assurément en Afrique un besoin de s'assurer la volonté politique au plus haut niveau afin de tirer le meilleur parti des possibilités de développement politique, social, financier et culturel qui se présentent à une ère d'information et de connaissances.

Malgré leurs limitations, un grand nombre de pays d'Afrique ont fait une place importante aux technologies de l'information et des communications. Le courrier électronique a été adopté par presque toutes

les institutions ayant besoin de communications internationales. Dans certains pays, l'Internet est à suffisamment bas prix pour permettre l'échange et la transmission d'informations précieuses sur les marchés. On l'utilise également de plus en plus pour l'éducation à distance. Les étudiants sont en mesure de se servir du Web mondial pour chercher des informations et obtenir des conseils et des textes à lire. Les agriculteurs en tirent également parti en accédant à des informations sur les intrants agricoles, la lutte phytosanitaire et les marchés. Les infirmières qui exercent dans des villages se servent d'appareils photo numériques pour télécharger et transférer les images des symptômes des malades vers les villes voisines afin de les faire examiner par des médecins. Les médecins ont recours à la télé médecine pour demander conseil, apprendre de nouvelles techniques de traitement de certaines maladies et échanger des informations entre hôpitaux ruraux et urbains. Les gouvernements se servent également des technologies de l'information pour informer le public et accélérer la circulation de l'information entre ministères. Les parlements s'en servent pour se tenir au courant des événements dans différentes régions du monde.

Certains pays d'Afrique subsaharienne se servent des nouvelles technologies pour renforcer d'autres activités. Par exemple, les pays côtiers se servent de plus en plus de l'Internet pour assurer la surveillance, la régulation et la protection des pêches. On voit parfois des changements radicaux d'attitude et l'adoption de nouvelles recherches pour rendre l'enseignement plus efficace. Il y a aussi bien d'autres utilisations, comme par exemple dans le secteur bancaire, les prévisions météorologiques, la recherche des criminels, l'accès aux bibliothèques, le commerce, le développement électronique et dans les secteurs de l'information et des télécommunications.

Nous voudrions féliciter les Nations Unies d'avoir présenté un programme qui favorise la technologie numérique en Afrique subsaharienne et comble la fracture numérique. La transformation technologique repose sur la capacité qu'a chaque pays

de libérer la créativité de sa population et de lui permettre ainsi d'accéder aux nouvelles technologies, de les assimiler, de les comprendre, de s'y intéresser et de les maîtriser, de les adapter à leurs besoins et à leurs capacités et de les innover.

Avec la politique d'encouragement des investissements dans les télécommunications pratiquée par le gouvernement, les réseaux cellulaires se sont multipliés dans mon pays. Un certain nombre de participants dans ce domaine ont bénéficié d'une aide pour ouvrir de nouveaux réseaux de télécommunications. En tant que membre de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites, la Zambie a une station terrestre à Lusaka qui offre des communications téléphoniques directes, des services de télécopie, de courrier électronique et de télévision qui la lient au reste du monde. La Compagnie de télécommunications de Zambie reste le fournisseur essentiel de tous types de télécommunication dans le pays. La vaste majorité des standards sont déjà automatisés.

Un autre fait marquant pour le réseau de télécommunications de la Zambie s'est produit le 10 juin 2002 lorsque l'un des fournisseurs de services a inauguré un réseau international pour abonnés itinérants leur permettant d'appeler et de recevoir des appels sur le réseau de téléphonie mobile. Ce réseau permettra aux personnes visitant la Zambie ou y résidant d'être reliées à d'autres pays.

En conclusion, ma délégation se félicite de l'accroissement des investissements dans les télécommunications, conformément à ce que disait le Secrétaire général dans son rapport sur le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications :

« L'enjeu n'est pas seulement de combler la "fracture numérique" actuelle dans le monde, mais d'éviter qu'elle ne s'élargisse rapidement. »
(E/2001/7 par. 40)

La séance est levée à 13 h 5.